



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 362
Écologie



PROGRAMME 362
Écologie

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Laurent PICHARD

Sous-directeur à la direction du budget

Responsable du programme n° 362 : Écologie

L'objectif de ce programme, dans le cadre du plan de relance, est de contribuer de façon décisive à la transition de l'économie : il incarne le choix d'une croissance durable et juste, d'une croissance qui économise nos ressources naturelles, qui émet moins de CO₂ et qui protège notre biodiversité. La France poursuit un objectif stratégique ambitieux à terme : devenir une grande économie décarbonée européenne en atteignant la neutralité carbone en 2050.

La rénovation énergétique constitue une première action majeure. Elle passe d'abord par une relance de l'investissement public dans la rénovation énergétique des bâtiments publics, avec un objectif à destination à la fois du citoyen, de l'usager et du contribuable : réduire la facture et l'empreinte énergétiques et améliorer le confort pour les usagers et les agents. La mise en œuvre de ces moyens, principalement par le biais d'appels à projets pour les bâtiments publics de l'État et de ses opérateurs, vise à cibler ceux qui seront à la fois les plus matures pour une mise en œuvre très rapide et les plus à même d'avoir un impact significatif sur les économies d'énergie attendues. Pour les bâtiments des collectivités, la mise en œuvre des moyens au niveau déconcentré favorise le déploiement des projets sur l'ensemble des territoires. Ensuite, l'amélioration de la qualité énergétique inclut un volet ciblé sur les logements privés, mais aussi un soutien à la réhabilitation des logements sociaux ainsi qu'à la rénovation énergétique des TPE/PME. Des mesures spécifiques destinées aux TPE, PME, artisans, commerçants et indépendants sont mises en œuvre pour accompagner leur engagement dans la transition écologique via la rénovation de leurs locaux.

La relance de l'investissement dans les infrastructures et mobilités vertes constitue un autre axe central de la relance de l'économie et de sa transformation vers une économie moins carbonée. Les infrastructures moins polluantes sont ainsi encouragées, avec une attention particulière portée sur les mobilités du quotidien : aménagements de réseaux cyclables, soutien au secteur ferroviaire et développement de transports collectifs constituent les trois piliers des nouvelles infrastructures financées dans le cadre du plan de relance. Le développement de la part modale des modes alternatifs à la route constitue un objectif en soi qui fait l'objet d'un suivi dédié. En outre, l'achat de véhicules propres est soutenu de façon accrue, grâce au bonus automobile et à la prime à la conversion. L'effort de renouvellement du parc automobile de l'État engagé dès 2020 est également amplifié et poursuivi sur ce programme (police nationale, gendarmerie, pénitentiaire et douanes), afin qu'il soit moins polluant. Il est attendu de l'ensemble de ces mesures une accélération de la réduction des émissions moyennes de CO₂ des véhicules neufs. Par ailleurs, pour répondre au besoin du maintien en bon état des écosystèmes terrestres, littoraux, maritimes et aquatiques, de manière à permettre aux territoires de s'adapter aux effets du changement climatique et d'être plus résilients, le programme « Écologie » intervient en faveur de la biodiversité et de la lutte contre l'artificialisation des sols. Cette action a pour objectif de réaliser des opérations de réparation écologique et d'aider les territoires et les filières dans leur transition écologique. Ces projets peuvent comprendre l'adaptation d'infrastructures routières et ferroviaires, des conurbations ou des barrages, des actions de désimpermeabilisation et de désartificialisation. Un fonds en particulier finance des opérations de recyclage des friches urbaines et industrielles. L'objectif de cette action est également d'aider les collectivités locales à construire plus dense en versant une prime aux maires accordant des permis de construire permettant de limiter l'artificialisation et l'étalement urbain. Si l'Outre-mer peut bénéficier de l'ensemble des mesures, une partie des moyens de cette action est spécifiquement consacrée à l'Outre-mer, au titre du renforcement des infrastructures antisismiques aux Antilles (en priorité les hôpitaux et bâtiments publics), ou encore de la modernisation des réseaux d'eau.

Dans un contexte où les enjeux environnementaux et climatiques sont majeurs pour notre agriculture, il importe également d'accélérer la transition de notre modèle agricole vers des systèmes plus résilients : l'importance de notre souveraineté alimentaire, qui se traduit notamment par le plan protéines, ou encore les demandes pour des produits locaux, qui se retrouvent dans le développement d'une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale dans les cantines scolaires des petites communes, ou encore au travers des projets alimentaires territoriaux (PAT), n'ont fait que confirmer ce besoin. L'effort d'investissement dans le renouvellement des agro-équipements ainsi que sur le secteur forestier vise à contribuer à une modernisation et une transformation durable du secteur ainsi qu'à la réduction de la pollution. Une attention particulière est enfin portée sur l'élevage et le bien-être animal. Le renforcement de la performance environnementale et sociale du secteur agricole s'étend aux activités de pêche et de culture marine, avec des mesures spécifiques intégrées à une action dédiée à la mer. Celle-ci vise également à soutenir le développement de solutions vertueuses dans l'ensemble des dimensions du développement durable, par une action ciblée sur la modernisation d'infrastructures et d'équipements portuaires ainsi que la flotte de navires des affaires maritimes.

Enfin, les moyens déployés par ce programme ont pour objectif d'appuyer le développement d'énergies et de technologies vertes : la stratégie hydrogène incarne cet investissement dans les énergies de demain ; cet appui se traduit aussi par le soutien apporté à des filières stratégiques telles que le nucléaire, l'aéronautique et l'automobile. L'accompagnement des entreprises dans la transition écologique passe aussi par la décarbonation de l'industrie, avec un accompagnement dans l'électrification et la transition vers l'utilisation de procédés moins énergivores par le biais d'appels à projets, ou encore le soutien à l'économie circulaire et aux circuits courts.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer la mise en œuvre rapide du volet Écologie du plan de relance

INDICATEUR 1.1 : Taux de consommation des crédits

OBJECTIF 2 : Assurer la transition énergétique des bâtiments publics

INDICATEUR 2.1 : Economie d'énergie attendue

OBJECTIF 3 : Améliorer la qualité énergétique du parc de logements

INDICATEUR 3.1 : Nombre de logements sortis du statut de « passoire thermique » grâce à MaPrimeRénov'

OBJECTIF 4 : Développer la part des modes alternatifs à la route

INDICATEUR 4.1 : Part modale des transports non routiers

OBJECTIF 5 : Réduction des émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs

INDICATEUR 5.1 : Émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 - Assurer la mise en œuvre rapide du volet Écologie du plan de relance

INDICATEUR

1.1 – Taux de consommation des crédits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de consommation des AE	%	80	99	Sans objet	sans objet	donnée non retenue	Sans objet
Taux de consommation des CP	%	57	75	100	46	absence amélioration	100

Commentaires techniques

Les taux de consommation présentés correspondent au rapport du montant exécuté sur la ressource totale. La ressource totale correspond à la somme des reports entrants et des crédits ouverts en LFI et LFR ajustée des crédits transférés vers d'autres programmes ou transférés vers ce programme.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En propos liminaire, il est rappelé que l'exécution réelle constatée en 2023 se situe nécessairement en écart à la ressource totale ouverte sur le programme, compte tenu de la spécificité des modalités de gestion de la mission et du choix politique qui a été fait d'ouvrir massivement les crédits de paiement dès 2021-2022 afin de ne pas entraver le bon déploiement du Plan.

La programmation initiale en CP était fondée sur les besoins exprimés par les ministères à partir de prévisions qui permettaient alors d'escompter un rythme très soutenu de réalisation des projets de relance. Toutefois, dans un contexte notamment marqué par des tensions sur les approvisionnements, la réalisation par les ministères de certaines mesures ayant été plus longue que prévu, une sous-consommation a été observée en CP.

OBJECTIF**2 – Assurer la transition énergétique des bâtiments publics****INDICATEUR****2.1 – Economie d'énergie attendue**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Opérations de rénovation thermique de l'État et de ses opérateurs	kWh	235 000 000	235 000 000	235 000 000	235 000 000	cible atteinte	Non déterminé
Opérations de rénovation thermique des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et du réseau des œuvres universitaires sociales	kWh	165 000 000	165 000 000	165 000 000	165 000 000	cible atteinte	Non déterminé

Commentaires techniques**Précisions méthodologiques**

Source des données : Pour la fixation de l'objectif : dossiers de sélection des projets après instruction par la direction de l'immobilier de l'État (DIE) et les préfets de région. Pour l'actualisation et le suivi de l'objectif : documents et outil de suivi entre, d'une part, les porteurs de projets et, d'autre part, la DIE et les préfets de région. Les économies d'énergie pour les opérations des collectivités locales n'ont pas pu être collectées.

Mode de calcul : Cet indicateur, répondant à l'objectif de transition énergétique dans le cadre de la politique immobilière de l'État, est la somme des économies d'énergie finale (gains exprimés en kWh) identifiées dans les dossiers des candidats. Il se prête à une estimation en début de programme (objectif retenu), actualisée annuellement en fonction de l'évolution des projets, et à une mesure finale en fin de projet. L'objectif est de maintenir les gains prévisionnels estimés lors de la phase d'élaboration et de sélection des projets. Le suivi de l'indicateur et le maintien des objectifs définis dans les dossiers présentés par les porteurs de projets, sont assurés au cours de la mise en œuvre des projets dans le cadre du dispositif de suivi mis en place par l'État. Les résultats réels et l'atteinte concrète de l'objectif fixé ci-dessus, ne pourront être définitivement mesurés qu'après la mise en service effective des projets.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La rénovation thermique des bâtiments publics financée par le plan de relance a pour objectif de permettre la réduction de la consommation énergétique des bâtiments de l'État et de ses opérateurs (y compris des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et du réseau des œuvres sociales et universitaires), en luttant contre leur obsolescence, le tout en adéquation avec les orientations de la politique immobilière de l'État, les schémas directeurs immobiliers régionaux et les schémas pluriannuels de stratégie immobilière des administrations centrales et déconcentrées.

Les économies d'énergie prévues dans les projets immobiliers lauréats sont des gains sur la facture énergétique en kWh d'énergie finale, grâce aux travaux impactant directement et positivement la performance énergétique, selon trois types de mesures :

1. construction, rénovation et réhabilitation avec isolation extérieure ou intérieure (y compris changement d' huisseries et d'ouvrants) ;
2. changement de système de chauffage, de climatisation...
3. installation et changement de dispositifs électriques et d'éclairage, favorisant les baisses de consommations d'énergie.

La prévision d'économie d'énergie attendue a été estimée de manière prudente. Fin 2021, l'ensemble des projets a été validé. Elle est maintenue en 2022 et 2023, la réalisation des chantiers ne conduisant pas à réviser à la baisse les objectifs.

Les cibles 2024 sont également maintenues au même niveau que les prévisions 2023, dans la logique du programme qui repose sur des prévisions correspondant aux résultats attendus une fois l'ensemble des opérations réalisées. Le respect de ces objectifs fait l'objet d'un suivi par la direction de l'immobilier de l'État et les préfets de région au travers de l'outil de suivi, mais également dans le cadre du dispositif du suivi renforcé pour accompagner les projets complexes à enjeux.

OBJECTIF

3 - Améliorer la qualité énergétique du parc de logements

INDICATEUR

3.1 - Nombre de logements sortis du statut de « passoire thermique » grâce à MaPrimeRénov'

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de logements sortis du statut de « passoire thermique » grâce à MaPrimeRénov'	Nb	2 200	23700	15 000	29 192	cible atteinte	Non déterminé

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques :

Source des données : Agence nationale de l'habitat (ANAH)

Mode de calcul : Le nombre de dossiers (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, syndicats de copropriétaires) s'étant vu accorder le bonus « sortie de passoire thermique » à l'appui d'un audit effectué avant travaux, parmi les dossiers validés durant l'année de référence.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La rénovation énergétique des logements privés contribue à l'atteinte de nos objectifs climatiques nationaux en réduisant les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel, tout en permettant d'améliorer le confort thermique des logements et de réduire la facture énergétique des ménages.

En complément de l'achèvement de la transformation du crédit d'impôt transition énergétique (CITE) en prime forfaitaire « MaPrimeRénov' », plusieurs mesures visant à massifier la rénovation énergétique des logements privés ont été engagées en 2021 : extension des forfaits MaPrimeRénov' aux propriétaires bailleurs et introduction de forfaits MaPrimeRénov' « rénovation globale » pour les ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs, introduction d'une aide destinée à l'ensemble des copropriétaires pour les travaux sur parties communes de copropriétés (MaPrimeRénov' « Copropriétés »), introduction de bonus valorisant la sortie des étiquettes énergétiques F ou G (bonus « sortie de passoire énergétique ») et l'atteinte des étiquettes A ou B (bonus « bâtiment basse consommation »).

En 2023, la valeur de l'indicateur couvre les bonus « sortie de passoire thermique » validés dans le cadre de la prime forfaitaire MaPrimeRénov', de l'aide MaPrimeRénov' « Sérénité » et de l'aide MaPrimeRénov' « Copropriétés ». Cette valeur sous-estime le nombre de logements sortis de passoire thermique grâce aux aides MaPrimeRénov' car le bonus « sortie de passoire thermique » n'est pas systématiquement sollicité par les ménages concernés à l'appui d'un audit avant travaux. Depuis 2023, la mise en place d'une collecte des étiquettes DPE avant travaux disponibles dans le cadre des forfaits « MaPrimeRénov' » permet de renforcer le suivi du parc des passoires thermiques et de l'indicateur 3.1.

OBJECTIF**4 – Développer la part des modes alternatifs à la route****INDICATEUR****4.1 – Part modale des transports non routiers**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part modale des transports collectifs dans l'ensemble des transports intérieurs terrestres de voyageurs	%	14,9	17,8	18,5	18,5 (estimation)	cible atteinte	>19,2
Part modale du transport ferroviaire dans le transport intérieur terrestre de marchandises	%	10,7	10,7	10	11 (estimation)	cible atteinte	>10,5
Part modale du transport fluvial dans le transport intérieur terrestre de marchandises	%	2	2,1	2,2	2,2 (estimation)	cible atteinte	>2,3
Part modale du vélo dans les trajets domicile-travail	%	ND	4,2	4,6	Non connu	donnée non renseignée	>5

Commentaires techniquesSources des données :

Bilan annuel des transports en 2022 (daté d'octobre 2023) dont l'élaboration repose notamment sur le Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du Commissariat général au développement durable (CGDD). Il est rappelé que le bilan annuel portant sur l'année N est publié chaque année, au plus tôt à la fin du premier semestre de l'année N+1.

Ainsi, le Bilan annuel des transports en 2022 a été publié à la fin du second semestre de l'année 2023 et les données pour l'année 2022 ont pu être confortées et vérifiées. Cependant, les chiffres 2023 du SDES n'étant pas établis au moment de l'écriture du RAP, les données présentées sont des estimations de la DGITM.

Enfin, la source des données du sous-indicateur relatif à la part modale du vélo dans les trajets domicile-travail est l'enquête annuelle de recensement de la population (INSEE) dont la donnée définitive est dans la mesure du possible disponible à l'été de l'année N+1. La donnée 2023, non disponible à ce jour, sera donc reportée au RAP 2024.

Il est à noter que les valeurs de réalisation 2021 des sous-indicateurs 4.1.1, 4.1.2 et 4.1.3 qui étaient toutes provisoires dans le PAP 2023 ont fait l'objet d'un ajustement à l'occasion de ce RAP 2023 et sont désormais définitives. De même, les données 2022 des sous-indicateurs 4.1.1, 4.1.2, 4.1.3 et 4.1.4 ont fait l'objet d'un ajustement à l'occasion de ce RAP 2023 et sont désormais définitives.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Sous-indicateurs 4.1.1 à 4.1.3 – Part modale des transports non routiers**

Cet indicateur, créé en 2006, permet d'apprécier le rééquilibrage, pour le transport de voyageurs et de marchandises, vers les modes alternatifs à la route, ferroviaire et fluvial pour le fret et vers les transports collectifs pour les voyageurs.

En 2022, le transport intérieur de voyageurs poursuit sa croissance et se rapproche de son niveau d'avant-crise : 999,7 milliards de voyageurs-kilomètres ont été réalisés, en deçà de 3,4 % par rapport à 2019. Cette reprise est constatée pour tous les modes de transport.

Le transport intérieur de voyageurs, toujours largement dominé par le transport individuel en véhicules particuliers (82,1 %), augmente de 11,5 % par rapport à 2021. Le transport collectif poursuit sa reprise (+29,7 % par rapport à 2021) mais demeure quant à lui inférieur à son niveau d'avant-crise (-5,4 % par rapport à 2019). Dans le détail :

- Le transport ferroviaire atteint un niveau historique (+6,6 % par rapport à 2019) ;
- Le transport intérieur aérien croît de 33,9 % par rapport à 2021, (sans retrouver son niveau d'avant-crise) ;
- Le trafic maritime, mesuré en nombre de passagers, augmente fortement, +87,2 % par rapport à 2021 (sans retrouver son niveau d'avant-crise) ;

La reprise du transport collectif urbain est plus forte en Île-de-France (+26,8 %) qu'en province (+14,9 %).

-Le transport terrestre de marchandises s'élève à 338 milliards de tonnes-kilomètres en 2022, soit à peu près autant qu'en 2021 (-0,3 %). L'activité est stable dans le transport routier par poids lourds tandis qu'elle se replie dans les transports ferroviaire et fluvial. Les parts modales sont proches de celles de 2021 : 87,6 % du fret est transporté par poids lourds, 10,4 % par train et 2 % par voie fluviale.

-Pour l'année 2023, les données sont en attente de la publication du bilan annuel des transports. Les chiffres présentés sont des estimations de la DGITM.

Sous-indicateur 4.1.4 Part modale du vélo dans les trajets domicile-travail

La pratique du vélo continue de se développer. En 2022, parmi les personnes se rendant sur leur lieu de travail, 3,4 % utilisent le vélo, soit 36 % d'augmentation par rapport à 2019 (2,5 %). La pratique est très disparate entre les grands centres urbains (6,2 %) et le reste du territoire (1,6 %). L'usage du vélo pour se rendre à son travail concerne davantage les hommes, les cadres et les plus jeunes. Cette pratique est également différenciée selon le groupe social : les cadres utilisent plus souvent le vélo pour aller travailler (6,4 %) que les agriculteurs ou les artisans (1,3 %), les commerçants et chefs d'entreprise (2,1 %). Le taux de recours au vélo des actifs est le plus élevé chez les 15-19 ans et les 30-34 ans (respectivement 4,3 % et 4,1 %).

La Plateforme nationale des fréquentations, administrée par l'association Vélo & Territoires, confirme ces évolutions avec +5 % en 2023 par rapport à 2022, et +48 % par rapport à 2019. L'usage du vélo est en progression pour les déplacements en semaine et en milieu urbain, mais stagne partout ailleurs (tous motifs de déplacement).

OBJECTIF

5 - Réduction des émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs

INDICATEUR

5.1 - Émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs	gCO2/km	108,6	102,7	95	96,6	amélioration	106,5

Commentaires techniques

Les chiffres portés dans le tableau s'entendent par rapport à la norme WLPT conforme à la décision d'exécution UE 2022-2087 de la Commission du 26 septembre 2022.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Ces trois dernières années ont été marquées par une forte baisse des émissions moyennes de CO₂ des voitures particulières neuves grâce d'une part, au durcissement du barème du malus, visant à maintenir son effet incitatif (baisse de son seuil de déclenchement de 5 g/km par an et relèvement de son plafond de montant de 10 000 € par an), et, d'autre part, à l'application de l'objectif européen contraignant de réduction des émissions moyennes de CO₂ des voitures particulières neuves s'appliquant aux constructeurs automobiles qui ont, combinés aux aides mises en place, entraîné notamment une forte augmentation des ventes de véhicules électrifiés.

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023</i> <i>Consommation 2023</i>						
01 – Rénovation énergétique	3 902 416	17 982 754	-15 504 545	-159 996	0 6 220 628	0
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	-46 621	-287 286	-45 849 083		0 -46 182 990	0
03 – Décarbonation de l'industrie		3 400			0 3 400	0
04 – Économie circulaire et circuits courts					0 0	0
05 – Transition agricole	-16 619		47 804		0 31 185	0
06 – Mer	1 656 988	116 503			0 1 773 491	0
07 – Infrastructures et mobilité vertes	444 528	540 521	34 674 010		0 35 659 059	0
08 – Énergies et technologies vertes				6 000 000	0 6 000 000	0
09 – Dotation régionale d'investissement			-4 715 782		0 -4 715 782	0
Total des AE prévues en LFI	0	0	0	0	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+76 214 719 (hors titre 2)			+76 214 719	
Total des AE ouvertes		76 214 719 (hors titre 2)			76 214 719	
Total des AE consommées	5 940 693	18 355 891	-31 347 596	5 840 004	-1 211 009	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023</i> <i>Consommation 2023</i>						
01 – Rénovation énergétique	33 966 658 31 373 353	122 279 972 328 143 467	622 965 545 825 200 627	203 364 905 372 731 547	982 577 080 1 557 448 995	982 577 080
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	3 619 786 1 707 258	8 736 640 5 415 030	511 031 230 185 259 407		523 387 656 192 381 694	523 387 656
03 – Décarbonation de l'industrie	8 277 010		288 000 000 139 557 567		288 000 000 147 834 578	288 000 000
04 – Économie circulaire et circuits courts			100 000 000		100 000 000 0	100 000 000
05 – Transition agricole	3 000 000 364 255		203 000 000 98 313 101		206 000 000 98 677 357	206 000 000
06 – Mer	387 397	9 834 000 4 617 127	66 946 000 52 776 462		76 780 000 57 780 986	76 780 000

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
07 – Infrastructures et mobilité vertes	8 205 602	7 000 000 11 069 538	387 740 000 360 438 423		394 740 000 379 713 562	394 740 000
08 – Énergies et technologies vertes	3 800 000		801 594 780 259 529 777	1 900 000	801 594 780 265 229 777	801 594 780
09 – Dotation régionale d'investissement			183 300 000 117 230 502		183 300 000 117 230 502	183 300 000
Total des CP prévus en LFI	40 586 444	147 850 612	3 164 577 555	203 364 905	3 556 379 516	3 556 379 516
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+2 595 367 711 (hors titre 2)			+2 595 367 711	
Total des CP ouverts		6 151 747 227 (hors titre 2)			6 151 747 227	
Total des CP consommés	54 114 876	349 245 161	2 038 305 866	374 631 547	2 816 297 451	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Rénovation énergétique	6 143 439	72 847 132	552 821 765	7 438 893	0	639 251 228
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	2 880 985	6 216 444	655 102 333	454 200	0	664 653 962
03 – Décarbonation de l'industrie	7 395 551	123 145	480 104 448		0	487 623 145
04 – Économie circulaire et circuits courts			242 000 000		0	242 000 000
05 – Transition agricole	786 927		314 822 163		0	315 609 090
06 – Mer	725 094	20 100 000	42 741 732		0	63 566 827
07 – Infrastructures et mobilité vertes	19 525 932	22 420 993	139 000 000 971 363 941		139 000 000	139 000 000 1 013 310 865
08 – Énergies et technologies vertes	-335 953		8 765 953	9 000 000	0	17 430 000
09 – Dotation régionale d'investissement	1 950		29 650 675		0	29 652 625
Total des AE prévues en LFI	0	0	139 000 000	0	139 000 000	139 000 000
Total des AE consommées	37 123 925	121 707 713	3 297 373 010	16 893 093		3 473 097 741

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>						
01 – Rénovation énergétique	50 000 000 58 376 585	180 000 000 324 641 854	810 800 000 1 167 794 777	465 000 000 544 104 092	1 505 800 000	1 505 800 000 2 094 917 308
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	5 773 278 2 783 287	10 666 277 8 044 866	508 581 313 467 324 614	3 191 475 654 200	528 212 343	528 212 343 478 806 967
03 – Décarbonation de l'industrie	4 367 204	97 445	288 000 000 78 224 630		288 000 000	288 000 000 82 689 279
04 – Économie circulaire et circuits courts			129 800 000 106 666 800		129 800 000	129 800 000 106 666 800
05 – Transition agricole	1 768 600 1 802 236		728 551 212 466 444 105		730 319 812	730 319 812 468 246 341
06 – Mer	634 569	15 410 000 16 405 145	79 740 000 68 586 345		95 150 000	95 150 000 85 626 059
07 – Infrastructures et mobilité vertes	3 830 000 4 702 301	80 315 000 70 322 298	1 279 700 000 1 087 446 068		1 363 845 000	1 363 845 000 1 162 470 667
08 – Énergies et technologies vertes	4 260 548		1 008 294 779 367 039 911	9 000 000	1 008 294 779	1 008 294 779 380 300 459
09 – Dotation régionale d'investissement	1 950		47 450 000 152 744 470		47 450 000	47 450 000 152 746 420
Total des CP prévus en LFI	61 371 878	286 391 277	4 880 917 304	468 191 475	5 696 871 934	5 696 871 934
Total des CP consommés	76 928 679	419 511 608	3 962 271 721	553 758 292		5 012 470 300

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	37 123 925	0	5 940 693	76 928 679	40 586 444	54 114 876
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	36 527 075	0	5 973 469	76 118 901	40 586 444	53 971 710
Subventions pour charges de service public	596 850	0	-32 776	809 778	0	143 165
Titre 5 – Dépenses d'investissement	121 707 713	0	18 355 891	419 511 608	147 850 612	349 245 161
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	121 734 275	0	18 353 228	419 538 170	147 850 612	349 242 499
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	-26 562	0	2 662	-26 562	0	2 662
Titre 6 – Dépenses d'intervention	3 297 373 010	0	-31 347 596	3 962 271 721	3 164 577 555	2 038 305 866
Transferts aux ménages	835 347 502	0	0	1 234 587 502	208 000 000	543 149 200
Transferts aux entreprises	1 503 859 074	0	34 288 806	1 300 229 848	1 739 667 190	654 929 363
Transferts aux collectivités territoriales	472 689 726	0	-64 542 352	604 079 578	590 355 061	435 716 467
Transferts aux autres collectivités	485 476 708	0	-1 094 051	823 374 793	626 555 304	404 510 836
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	16 893 093	0	5 840 004	553 758 292	203 364 905	374 631 547
Dotations en fonds propres	16 893 093	0	5 840 004	553 758 292	203 364 905	374 631 547
Total hors FdC et AdP		0			3 556 379 516	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+76 214 719			+2 595 367 711	

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Total*	3 473 097 741	76 214 719	-1 211 009	5 012 470 300	6 151 747 227	2 816 297 451

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/01/2023		48 408 514						
Total		48 408 514						

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/02/2023		89 685 458		3 015 012 141				
Total		89 685 458		3 015 012 141				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/03/2023						46 300 000		299 400 000
30/10/2023								104 665 177
20/11/2023						15 000 000		15 000 000
26/12/2023						579 253		579 253
Total						61 879 253		419 644 430

■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		138 093 972		3 015 012 141		61 879 253		419 644 430

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Rénovation énergétique		6 220 628	0 6 220 628		982 577 080 1 557 448 995	982 577 080 1 557 448 995
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation		-46 182 990	0 -46 182 990		523 387 656 192 381 694	523 387 656 192 381 694
03 – Décarbonation de l'industrie		3 400	0 3 400		288 000 000 147 834 578	288 000 000 147 834 578
04 – Économie circulaire et circuits courts			0 0		100 000 000	100 000 000 0
05 – Transition agricole		31 185	0 31 185		206 000 000 98 677 357	206 000 000 98 677 357
06 – Mer		1 773 491	0 1 773 491		76 780 000 57 780 986	76 780 000 57 780 986
07 – Infrastructures et mobilité vertes		35 659 059	0 35 659 059		394 740 000 379 713 562	394 740 000 379 713 562
08 – Énergies et technologies vertes		6 000 000	0 6 000 000		801 594 780 265 229 777	801 594 780 265 229 777
09 – Dotation régionale d'investissement		-4 715 782	0 -4 715 782		183 300 000 117 230 502	183 300 000 117 230 502
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	3 556 379 516	3 556 379 516
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+76 214 719	+76 214 719		+2 595 367 711	+2 595 367 711
Total des crédits ouverts	0	76 214 719	76 214 719	0	6 151 747 227	6 151 747 227
Total des crédits consommés	0	-1 211 009	-1 211 009	0	2 816 297 451	2 816 297 451
Crédits ouverts - crédits consommés		+77 425 728	+77 425 728		+3 335 449 776	+3 335 449 776

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	3 556 379 516	3 556 379 516
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	0	0	0	3 556 379 516	3 556 379 516

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 76 214 719	CP ouverts en 2023 * (P1) 6 151 747 227
AE engagées en 2023 (E2) -1 211 009	CP consommés en 2023 (P2) 2 816 297 451
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 27 073 798	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 2 749 804 919
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) 50 351 930	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 66 492 532

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 8 770 687 384				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 4 094 540				
	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 8 774 781 923	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 2 749 804 919	=
	AE engagées en 2023 (E2) -1 211 009	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 66 492 532	=
				Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) 6 024 977 005
				Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) -67 703 541
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 5 957 273 464
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 2 931 013 281
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) 3 026 260 183

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Rénovation énergétique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Rénovation énergétique		6 220 628	0		982 577 080	982 577 080
			6 220 628		1 557 448 995	1 557 448 995

L'action rénovation énergétique regroupe les dépenses du plan de relance en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État et des collectivités territoriales, des logements sociaux, des logements privés et des locaux des TPE/PME.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		3 902 416	33 966 658	31 373 353
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		3 924 581	33 966 658	31 395 518
Subventions pour charges de service public		-22 165		-22 165
Titre 5 : Dépenses d'investissement		17 982 754	122 279 972	328 143 467
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		17 980 091	122 279 972	328 140 805
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		2 662		2 662
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-15 504 545	622 965 545	825 200 627
Transferts aux ménages			208 000 000	541 000 000
Transferts aux entreprises			123 550 000	16 120 166
Transferts aux collectivités territoriales		-15 504 545	278 800 000	258 307 647
Transferts aux autres collectivités			12 615 545	9 772 815
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		-159 996	203 364 905	372 731 547
Dotations en fonds propres		-159 996	203 364 905	372 731 547
Total		6 220 628	982 577 080	1 557 448 995

Accélération de la transition écologique des artisans, commerçants et indépendants (0,89 M€ en CP)

Le dispositif, qui a pris fin en janvier 2023, était opéré par le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et des Chambres des Métiers de l'Artisanat (CMA). Le dispositif a été doté en 2021 de 15 M€ en AE et 12 M€ en CP. Il visait à la réalisation d'actions d'accompagnement des TPE et PME dans l'accélération de leur transition écologique. Au total, ce sont 40 965 actions qui ont été réalisées sur les 45 000 prévues soit 12,82 M€ décaissés sur les 15 M€ affectés pour le dispositif. La consommation constatée en 2023 (0,89 M€ en CP), correspond au solde versé à l'opérateur à la clôture du dispositif.

Rénovation thermique des bâtiments publics (743,5 M€ en CP)

Dans le cadre de l'appel à projets pour le volet rénovation thermique des bâtiments publics de l'État et de ses opérateurs, 2,7 Md€ d'AE et 1,192 Md€ de CP ont été ouverts au plan de relance en lois de finances initiale pour 2021, 729 M€ de CP en LFI 2022 et 372 M€ de CP en LFI 2023 pour 4 214 projets sélectionnés par le Premier ministre lors de la conférence nationale de l'immobilier public du 14 décembre 2020.

Avec plus de 16 000 marchés notifiés pour plus de 2,4 Md€ à l'origine, la direction de l'immobilier de l'État (DIE) a atteint son objectif d'engagement de la quasi-totalité des marchés au 31 décembre 2021.

138 projets ont été abandonnés pour un montant de 29,63 M€ bruts (hors consommations réalisées sur ces projets de 2,62 M€) portant le montant global de l'enveloppe à 2,67 Md€.

Au 31 décembre 2023, 21,7 M€ d'AE ont été engagées et 743,5 M€ de CP ont été consommés sur l'exercice 2023.

Au 31 décembre 2023, la consommation cumulée sur la mesure du plan de relance « Rénovation thermique des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » suivie par la DIE s'élève à 2 636 264 080 € en AE et 2 178 353 369 € en CP et répartie comme suit :

- Brique 362-3154 (MES162) - consommation des UO ministérielles (hors enseignement supérieur et recherche) et régionales pour l'État et autres établissements publics nationaux : 1 457 555 513 € en AE et 1 144 594 498 € en CP ;
- Brique 362-3155 (MES161) - consommation des deux UO pour les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et du réseau des œuvres universitaires sociales : 1 178 708 567 € en AE et 1 033 758 871 € en CP.

Aide à la rénovation énergétique des logements privés (540,2 M€ en CP)

MaPrimeRénov' : 287,1 M€ en CP

Créée par la LFI 2020 en remplacement du Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique, la prime de transition énergétique « MaPrimeRénov' » est une aide versée par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) aux ménages propriétaires réalisant des travaux de rénovation énergétique de leur logement, en maison individuelle ou en parties privatives de bâtiment résidentiel collectif.

La LFI 2021 et le Plan de relance associé ont permis d'ouvrir cette prime à l'ensemble des propriétaires occupants (en janvier 2021) puis aux propriétaires bailleurs (en juillet 2021). Le Plan de relance a aussi permis de créer une aide aux travaux de rénovation globale, une aide à la maîtrise d'ouvrage, ainsi que des bonus valorisant la sortie des étiquettes F ou G (bonus « sortie de passoire énergétique ») et l'atteinte des étiquettes A ou B (bonus « bâtiment basse consommation »).

En 2023, le plan de relance a contribué à hauteur de 287,1 M€ en CP au financement de MaPrimeRénov', en complément du financement apporté par le programme 174.

MaPrimeRénov' Copros / Intensification des plans nationaux de l'Anah : 253,1 M€ en CP

Le dispositif MPR Copros, ouvert à l'ensemble des syndicats de copropriété, a permis d'accompagner la rénovation de 20 167 logements collectifs en 2023. Depuis son lancement, la dynamique observée concernant le dépôt des dossiers de demande de primes à l'ANAH par les copropriétaires n'a cessé de progresser. Cela s'explique notamment par une appropriation croissante de ce nouveau dispositif par les acteurs, conjuguée à la tenue et au vote des assemblées générales conditionnant le dépôt définitif des dossiers. Ce dispositif mis en œuvre à l'origine dans le cadre du plan de relance a finalement été pérennisé au regard des résultats déjà obtenus et de la dynamique à venir.

Cette mesure a également permis de renforcer les moyens dédiés aux actions financées par l'ANAH et menées dans le cadre des plans gouvernementaux « Initiative copropriétés », « Action cœur de ville » (ACV) et du programme « Petites villes de demain » (PVD).

Dans une logique de simplification de la gestion des crédits relance délégués depuis le P362 à l'ANAH au titre de la mesure « MaPrimeRénov' Copros / Intensification des plans nationaux », l'État a versé à l'opérateur en une unique fois en 2023 la totalité du reliquat de crédits de paiement dus sur la base des engagements effectivement consommés sur le budget de l'établissement au cours de la période de la relance. L'intégralité a été consommé sur le BOP-TECO.

Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales (253,8 M€ en CP)

L'action rénovation énergétique regroupe les dépenses du plan de relance en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités du bloc communal et des départements. La rénovation énergétique est entendue au sens large, en permettant ainsi la modernisation des systèmes de production d'énergie, de chauffage ou d'éclairage, ainsi que les opérations d'isolation du bâti ou de remplacement d'équipement.

Rénovation énergétique et transition écologique de TPE/PME : aucun décaissement

Accompagnement des entreprises engagées pour la transition écologique : aucun décaissement

La mesure « Entreprises engagées pour la transition écologique » finance l'accompagnement à la transition écologique pour les artisans, commerçants et indépendants. Elle repose sur trois volets :

- Volet « Offre » (23 M€ d'AE sur 2021) : il s'agit d'aides aux dépenses et investissements post-innovation pour les PME innovantes du secteur de la transition énergétique et écologique. Au total, 230 lauréats ont été retenus suite à l'appel à projets « Innovation » qui a connu un grand succès, pour un total de 23 M€ d'AE ;
- « Tremplin pour la transition écologique des PME » (22 M€ d'AE sur 2021) : dispositif ouvert le 28 janvier 2021, 1 500 entreprises ont été accompagnés dès 2021.

Une grande majorité des dossiers Tremplin sont soldés (88 %). A fin 2023, une dizaine de dossiers issus du volet « Offre » restent à solder.

Aides forfaitaires pour les actions d'écoconception des PME : aucun décaissement

L'ADEME propose aux entreprises un pack « Écoconception » d'aides pour financer leurs démarches d'écoconception notamment des :

- Aides aux projets de recherche et développement, via l'appel à projets « PERFECTO » 26 projets ont été retenus pour un montant de 5,4 M€ ;
- Offre « tremplin » Aides aux pré-diagnostics écoconception et à la communication environnementale « Affichage environnemental » et « Écolabel européen ». Plus de 460 projets ont été retenus pour un montant de 2,8 M€.
- Offre « gré à gré » : Aides aux diagnostics écoconception, aux études de mise en œuvre d'une démarche d'écoconception et aux investissements associés. Plus de 220 projets ont été retenus pour un montant de 5,5 M€ ;
- Un budget de 0,9 M€ a permis de financer l'expérimentation de l'affichage environnemental textile, comptant une centaine de dossiers accompagnés ;
- Un partenariat avec BPI a été mis en œuvre afin d'accompagner les entreprises dans la mise en place d'une démarche d'écoconception prévoyant une première évaluation du coût environnemental d'un produit, service ou procédé à travers un diagnostic. L'enveloppe de 1 M€ permet de financer 100 diagnostics à partir de 2023, à destination uniquement des TPE, ETI, PME ;
- « Neopolia » : un projet innovant et structurant pour la filière, émergeant sur la mesure « Entreprises engagées pour la transition écologique » (EETE) porté par Neopolia, consiste à construire un paquebot à

propulsion principalement vélique. L'aide a été revue à la baisse, via l'octroi d'une subvention de 900 k€, uniquement pour CNI (sous-traitant des chantiers de l'Atlantique).

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques (18,22 M€ en CP en 2023)

Le dispositif « Rénovation énergétique des équipements sportifs » a bénéficié d'une enveloppe totale de 100 M€ en AE=CP.

En 2023, **18 223 055 € de CP** ont été versés à l'Agence nationale du sport.

La consommation totale sur cette mesure s'élève à 100 M€ en AE et 80,97 M€ en CP. Les crédits de paiements restants seront reportés sur l'exercice 2024.

Pour rappel, sur l'enveloppe de 50 M€, ouverte en 2021, 166 projets de rénovation énergétique et de modernisation d'équipements structurants ont été soutenus au titre de ce dispositif, 33 au niveau national et 133 au niveau régional. Sur l'enveloppe complémentaire de 50 M€, pour la période 2022-2023, 139 projets ont été financés.

Au 31 décembre 2023, 141 projets sont terminés sur les **305 projets subventionnés** par l'agence. Le montant décaissé par l'ANS, à la même date, s'élève à 39,12 M€.

Le montant moyen de subvention attribuée est de 0,3 M€ par projet et le taux moyen de subvention s'établit à 40,5 %. Parmi les projets soutenus, 84 % sont situés en territoire carencé urbain ou rural. Les équipements les plus concernés par ces travaux de rénovation sont les salles multisports, les bassins de natation et les terrains de grands jeux.

ACTION

02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation		-46 182 990	0 -46 182 990		523 387 656 192 381 694	523 387 656 192 381 694

L'action 2 « Biodiversité, lutte contre l'artificialisation » recouvre les activités en faveur de la reconquête de la biodiversité sur nos territoires et de la lutte contre l'artificialisation des sols. L'objectif est le maintien des écosystèmes terrestres, littoraux, maritimes et aquatiques en bon état, de manière à permettre aux territoires de s'adapter plus facilement aux effets du changement climatique et à divers risques pour ainsi être plus résilients.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-46 621	3 619 786	1 707 258

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-46 621	3 619 786	1 707 258
Titre 5 : Dépenses d'investissement		-287 286	8 736 640	5 415 030
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-287 286	8 736 640	5 415 030
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-45 849 083	511 031 230	185 259 407
Transferts aux entreprises		315 788	164 525 160	81 913 560
Transferts aux collectivités territoriales		-44 531 567	122 803 686	53 458 355
Transferts aux autres collectivités		-1 633 303	223 702 384	49 887 492
Total		-46 182 990	523 387 656	192 381 694

Densification et renouvellement urbain (96,4 M€ de CP en 2023)

Fonds de recyclage des friches - Enveloppe anciens sites industriels pollués à responsable défaillant : pas de décaissement

Ce dispositif sous la responsabilité de l'ADEME vise à la dépollution des sites pollués tels que les sites industriels et miniers. Il permet de réduire le rythme d'artificialisation des sols et de concilier développement économique et protection de l'environnement.

Les 79 projets financés permettront d'éviter l'artificialisation de l'équivalent de 784 terrains de football d'espaces agricoles, naturels ou forestiers. Ils amélioreront l'attractivité de nombreux territoires locaux en y réhabilitant et/ou dépolluant 272 hectares de friches. Ils rendront possible la réalisation de projets économiques : 537 866 m² de logements, 866 541 m² d'activités économiques tels que des activités artisanales et industrielles (41 %), de la logistique (25 %) ou encore des bureaux et des commerces, ainsi que plus de 91 676 m² d'équipements publics seront construits sur ces friches. 28 % des terrains reconvertis seront dédiés à des espaces verts publics et 36 % à d'autres espaces publics afin d'améliorer le cadre de vie et la place de la nature en ville.

La totalité des AE de la mesure a été engagée 2021 à 2022 (69 M€ d'AE), les restes à payer s'élèvent à 48,5 M€ fin 2023. Aucune consommation de CP n'est intervenue en 2023 sur le BOP-TECO.

Fonds de recyclage des friches - Friches recyclées ou mobilisées dans le cadre de projet d'aménagement urbain ou situées en cœur de ville et appui aux outils d'accompagnements CEREMA : 91,3 M€ de CP en 2023

Les trois éditions du fonds friches, lancées en 2021 et 2022, ont conduit à la sélection de près de 1 400 lauréats devant permettre à terme le recyclage de plus de 3 300 ha de friches et générer près de 6 700 000 m² de surfaces de logements (dont plus d'un tiers de logements sociaux), plus de 4 850 000 m² de surfaces économiques (bureaux, commerces, industrie...) et plus de 4 079 000 m² d'équipements publics. Conformément au calendrier du Plan de relance, l'ensemble des conventions a été engagé fin 2022 tant sur le volet « appels à projets régionaux » que sur le volet « Ademe ».

La consommation des CP se fera jusqu'en 2025 :

- Par nature, les opérations d'aménagement sont soumises à des aléas (travaux de démolition ou de dépollution plus importants que prévus donnant lieu à des surcoûts, marchés de travaux ou d'études infructueux, réinstallation d'espèces protégées...) ayant pour conséquence un retard dans leur réalisation ;
- La conjoncture économique de 2023 a eu un impact sur ces projets : secteur de la construction en difficulté, cession de charges foncières qui ne se font pas notamment pour des opérations comprenant du logement. On constate un « effet ciseaux » avec la hausse des taux d'intérêt qui tarit la demande et la hausse des coûts de construction qui renchérit l'offre ou qui conduit à des

consultations infructueuses et donc à des retards. Ce contexte économique défavorable a particulièrement pesé sur les projets financés dans le cadre du plan de relance dont l'équilibre économique n'a pu être trouvé que grâce à la mobilisation de la subvention du fonds friches.

Cependant, la dynamique des projets est bien présente et l'ensemble du réseau d'acteurs demeure pleinement engagé afin que les projets respectent le calendrier fixé par le Plan de Relance.

Aide à la relance de la construction durable : 5,1 M€ de CP en 2023

L'aide à la relance de la construction durable dotée initialement de 350 M€ de crédits (350 M€ en AE ouverts dès 2021 et 175 M€ en CP ouverts en 2021 et en 2022) a fait l'objet de redéploiements -33 M€ en 2021 au bénéfice d'autres mesures du Plan France Relance, puis en 2022, +10 M€ pour renforcer les contrats de relance du logement à engager encadrant l'aide octroyée au titre de 2022 et -40 M€ suite aux prévisions de sous-exécution.

En 2022, le dispositif d'aide a évolué vers un dispositif contractuel recentré sur les territoires tendus où les besoins en logement sont importants. Ainsi, 182 contrats de relance du logement ont été signés par les préfets de département pour 185 M€ d'aide prévisionnelle, engageant plus de 1 070 communes dans des objectifs ambitieux de production de logements pour un total de 169 000 logements dont près de 126 000 éligibles à l'aide au regard du critère de densité minimale fixé à 0,8. Pour atténuer l'effet de seuil lié à la perte de l'aide en cas de non atteinte de l'objectif contractualisé, un assouplissement du dispositif a été opéré en toute fin d'année 2022 : les communes ayant atteint au moins 85 % de l'objectif ont pu bénéficier d'une aide minorée en 2023.

L'année 2023 a été consacrée au paiement des aides des communes ayant atteint au moins 85 % de leur objectif pour un total de 4,7 M€ et au paiement des aides pour les quelques communes ayant atteint 100 % de leur objectif dont l'aide n'avait pu être versée avant la fin 2022 (0,4 M€). Des aides restent à payer en 2024 au profit d'une commune du Puy-de-Dôme et de 5 communes mahoraises pour un total de l'ordre de 94 k€.

Les DDT ont procédé tout au long de l'année au désengagement des AE non mobilisées pour un total de 42,7 M€. Ces AE non mobilisées correspondent aux engagements pris dans le cadre des contrats de relance pour des objectifs en nombre de logements qui n'ont pas été atteints ou qui ne l'ont été que partiellement.

Au total, plus de 207 000 logements ont été autorisés par les maires des 1 070 communes engagées dans les contrats de relance sur la période de décompte comprise entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022, soit +20 % de construction supplémentaire par rapport à l'objectif contractualisé. Sur ces 1 070 communes, 532 communes ont bénéficié de l'aide pour un montant total de 138 M€ (soit 74 % des aides prévisionnelles) et pour la construction de plus de 120 000 logements répondant au critère de densité, sur les 179 000 logements qu'elles ont autorisés.

Biodiversité sur les territoires (69 M€ de CP en 2023)

Cet axe contribue directement à la valorisation des territoires, à l'amélioration du cadre de vie des citoyens dans un contexte d'adaptation et de résilience face au changement climatique et à la création d'emplois non délocalisables puisque rattachés à des actions de territoires donnés. Les crédits correspondants sont mis en œuvre essentiellement par les opérateurs et services déconcentrés de l'État dans un but de territorialisation renforcée de l'action.

Restaurations écologiques : 44 M€ de CP en 2023

Les crédits alloués sur le programme 362 pour la restauration écologique sont présentés dans le tableau ci-dessous pour chaque structure :

Données chorus	AE exécutées au 31/12/2023	CP exécutés au 31/12/2023	Cumul AE exécutées 2021-	Cumul CP exécutés 2021-2023
----------------	-------------------------------	------------------------------	-----------------------------	--------------------------------

			2023	
<i>Restauration écologique</i>	-546 978	44 002 981	127 672 638	81 441 055
<i>Services déconcentrés</i>	-546 978	6 357 779	20 452 638	15 349 921
<i>EDF</i>	0	34 224 008	80 000 000	40 378 540
<i>Agences de l'eau</i>	0	42 239	7 900 000	7 314 939
<i>OFB</i>	0	3 378 955	19 320 000	18 397 655

- Services déconcentrés (DREAL et DEAL) : les paiements ont représenté 6,4 M€, soit 15,3 M€ depuis 2021 (75 % des paiements réalisés). Des retraits d'engagement ont par ailleurs été effectués à hauteur de 0,5 M€ liés à des projets abandonnés ou des projets dont les montants finaux ont été minorés par rapport aux prévisions initiales. Le rythme des paiements s'est fortement accéléré en 2023 par rapport à 2022. Sur 298 projets 153 projets sont engagés fin 2023, 143 sont terminés budgétairement, 2 projets sont annulés, et 210 sont clos sur le terrain. Il est à noter que la Corse est le premier service déconcentré à avoir clôturé ses projets.
- EDF : le projet, sous maîtrise d'ouvrage EDF, consiste à construire des passes à poissons sur le Rhin au niveau des centrales hydroélectriques de Rhinau et Marckolsheim. La consommation budgétaire 2023 en CP s'établit à 34,2 M€ (dont 1,25 M€ forfaitaire de compensation des surcoûts liés à la gestion de la concession) cohérente avec les 39,5 M€ de facturation annuelle estimée. Le projet n'a pas rencontré de difficultés majeures en 2023.
- Pour Rhinau : l'avancement des travaux est conforme au planning annoncé. Les travaux d'enceintes étanches sont achevés. Les structures génie-civil sont quasiment finalisées (80 % d'avancement fin 2023), la prise d'eau est terminée, les vannes piscicoles, le diaphragme et la vanne batardeau prise d'eau sont posés, les grilles piscicoles sont en cours d'installation. L'aspirateur de la turbine est également en place et bétonné, malgré quelques reprises à la suite de défauts de qualité. La turbine est également installée depuis la fin de l'année. Les quelques difficultés liées au risque géotechnique ont été soldées sans impact sur le projet. Les lots HTA et IEG-CC, communs aux deux passes à poissons, ont été attribués et les études sont en cours. Enfin, les approvisionnements pour les transformateurs et cellules ont été lancés.
- Pour Marckolsheim : le chantier principal a démarré en juin 2023. Fin 2023, les enceintes étanches sont réalisées à hauteur de 30 %. Les batardeaux de la sortie piscicole et prise d'eau usinière ainsi que des premiers supports pour le pont-canal ont été réalisés. Malgré des aléas météorologiques, le chantier, qui avait subi en 2022 un retard de 2 mois imputable à des contraintes agricoles, n'a pas enregistré en 2023 de décalage de planning supplémentaire.

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses effectuées au niveau des budgets des opérateurs :

Consommation des opérateurs	AE exécutées au 31/12/2023	CP exécutés au 31/12/2023	Cumul AE exécutées 2021-2023	Cumul CP exécutés 2021-2023
<i>Agences de l'eau</i>	-498 631	969 257	7 314 790	5 679 967
<i>OFB</i>	-871 922	4 039 813	17 900 010	16 288 251

- Agences de l'eau : 61 projets ont été financés fin 2023, dont 2 annulés et 59 projets terminés mais pour 43 d'entre eux des paiements sont encore attendus en 2024. Au 31 décembre 2023 les opérations aidées ont été financées à hauteur de 78 % et deux agences de l'eau ont terminé les paiements de l'ensemble de leurs projets. Des retraits d'engagement à hauteur de 0,5 M€ ont été effectués en 2023 dus à des projets annulés ou des projets dont le montant final est inférieur aux prévisions initiales.

Les projets concernent notamment des travaux d'aménagement ou de rétablissement de la continuité écologique sur des ruisseaux par effacement d'obstacles (effacements de déversoirs de moulins par exemple), ou de seuils, l'équipement de franchissement de centrale hydraulique, l'amélioration de passes à poissons sur des barrages, la création de mini-forêts urbaines à Abbeville, le développement de la nature en ville à Arras, ou encore la restauration de zones humides (marais). Certaines agences de l'eau ont ainsi initié des appels à projets en matière de « continuité écologique ».

- Office Français de la Biodiversité (OFB) : ce volet regroupe les programmes « Atlas de la biodiversité communale » et « MobBiodiv Restauration » mis en œuvre sous forme d'appels à projets nationaux, ainsi que le financement d'actions concernant les façades maritimes. Sur 290 projets recensés fin 2023, 3 sont annulés, et 257 sont terminés mais des paiements sont encore attendus en 2024, et 91 % de paiements ont été effectués sur les opérations portées. Enfin, 270 projets sont clos sur le terrain, néanmoins il reste encore des paiements à effectuer. Des retraits d'engagement à hauteur de 0,9 M€ ont été effectués en 2023 dus à des projets annulés ou des projets dont le montant final est d'un montant inférieur aux prévisions initiales.
- **Atlas de la biodiversité communale** : 2 appels à projets lancés en janvier 2021 (engagements 2021) et en juillet 2021 (engagements 2022), avec un effet d'accélération réel du Plan France sur le déploiement de ce programme :
 - Doublement du nombre d'ABC (180 grâce au plan de relance)
 - Hausse de plus de 50 % du nombre de communes couvertes par un ABC (894 grâce au plan de relance)
- **MobBiodiv Restauration** : 2 appels à projets lancés en janvier 2021 (engagements 2021) et en juillet 2021 (engagements 2022) – 73 dossiers retenus.
- **Projets de restauration écologique sur les milieux littoraux et marins** : 24 dossiers retenus

Aires protégées : 11,1 M€ de CP en 2023

Les crédits alloués sur le programme 362 pour les aires protégées sont présentés dans le tableau ci-dessous pour chaque structure :

Données chorus	AE exécutées au 31/12/2023	CP exécutés au 31/12/2023	Cumul AE exécutées 2021-2023	Cumul CP exécutés 2021-2023
<i>Aires protégées</i>	-306 442	11 145 384	59 704 050	45 777 035
<i>Services déconcentrés</i>	-306 442	6 565 898	21 704 050	15 863 849

- Services déconcentrés (DREAL et DEAL) : en 2023, 6,6 M€ de CP payés, soit 15,9 M€ en cumulé depuis 2021, 73 % des paiements ayant ainsi été effectués. Les retraits d'engagement représentent 0,3 M€ en 2023. Sur 351 projets recensés fin 2023, 3 sont annulés, 233 sont terminés mais pour 186 d'entre eux des paiements sont encore attendus en 2024.

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses effectuées au niveau des budgets des opérateurs :

Consommation des opérateurs	AE exécutées au 31/12/2023	CP exécutés au 31/12/2023	Cumul AE exécutées 2021-2023	Cumul CP exécutés 2021-2023
<i>Parcs nationaux</i>	564 820	6 488 733	18 913 707	16 157 917
<i>OFB</i>	-259 363	5 858 813	17 727 898	16 170 959

- OFB : Sur 113 projets recensés fin 2023, 99 sont terminés, avec 91 % de paiements effectués sur les opérations portées. Des retraits d'engagement à hauteur de 0,3 M€ ont eu lieu en 2023.

Les projets ont été menés dans les aires protégées gérées par l'OFB : Parcs naturels marins, sanctuaire Agoa, réserve naturelle nationale (RNN), réserves de chasse et de faune sauvage (RCFS) et réserves nationales de chasse et de faune sauvage (RNCFS) pour des projets concernant des travaux (ouverture et entretien de milieux et d'habitats, aménagements, etc.) et la mise en œuvre des plans de gestion.

NB : Certains projets ont été répartis par département pour les besoins de l'outil de suivi interne, ce qui explique le décalage entre le chiffre ci-dessus et le chiffre du tableau ci-dessous, qui représente le nombre total de projets quel que soit sa répartition territoriale :

	Nombre de projets
Parcs naturels marins	84
Sanctuaire Agoa	1
Réserves	30
Total	115

- Parcs nationaux : Sur 201 projets recensés fin 2023, 2 projets sont annulés, 125 sont terminés mais pour 105 d'entre eux des paiements sont encore attendus en 2024. Et 85 % de paiements effectués sur les opérations portées. Sur la période cumulée 2021-2023, les consommations totales s'élèvent à 18,9 M€ en AE (soit quasiment 100 % de l'enveloppe totale) et 16,1 M€ en CP (environ 85 % de l'enveloppe). En 2023 comme en 2022, la poursuite des actions menées dans le cadre du plan de relance a constitué un axe de travail prioritaire pour les parcs nationaux, mobilisant très fortement les équipes, à travers 101 projets au total : travaux sur des refuges et des maisons de parcs, réhabilitation et aménagements de sentiers, nombreux aménagements pour l'accueil du public, projets de restauration écologique et de protection du patrimoine... A la fin de l'année 2023, seul le parc national de la Réunion n'avait pas consommé l'intégralité de ses AE (exécution de 97 % des AE). Les écarts de consommations en AE et CP entre les parcs s'expliquent par le fait que ces 11 établissements publics ont été confrontés à des aléas très différents. Par exemple, le parc amazonien de Guyane est confronté à des problèmes d'accessibilité des chantiers en pirogue qui engendrent des retards d'approvisionnement. Le parc national des Cévennes, quant à lui, est confronté à la difficulté de trouver des entrepreneurs localisés sur un territoire très rural. Enfin, certaines opérations nécessitant le lancement d'appels à projet (une minorité parmi les projets des parcs nationaux) ont été plus longues à mettre en œuvre.

Protection du littoral : 10 M€ de CP en 2023

Les crédits alloués sur le programme 362 pour la protection du littoral sont présentés dans le tableau ci-dessous pour chaque structure :

Données chorus	AE exécutées au 31/12/2023	CP exécutés au 31/12/2023	Cumul AE exécutées 2021-2023	Cumul CP exécutés 2021-2023
Protection du littoral	0	10 017 086	29 997 669	27 267 086
CELRL	0	9 625 000	25 000 000	24 000 000
CEREMA	0	392 086	4 997 669	3 267 086

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses effectuées au niveau des budgets des opérateurs :

Consommation des opérateurs	AE exécutées au 31/12/2023	CP exécutés au 31/12/2023	Cumul AE exécutées 2021-2023	Cumul CP exécutés 2021-2023
CELRL	1 133 926	8 567 010	25 000 000	20 941 713
CEREMA	-213 707	785 151	4 780 027	2 323 161

CELRL (Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres) : 75 opérations ont été mises en place par le Conservatoire du littoral. Les projets retenus concernent les politiques publiques suivantes :

- Biodiversité (40 projets)
- Cycle de l'eau (12 projets)

- Agroécologie (9 projets)
- Adaptation au changement climatique (11 projets)
- Amélioration paysagère (31 projets)
- Accueil du public (78 projets, dont 23 portants sur le sentier du littoral)
- Restauration du patrimoine bâti (30 projets)
- Pédagogie à l'environnement (19 projets).

Le total des projets ventilés par thématiques n'est pas équivalent au nombre total de projets car des projets peuvent élarger sur plusieurs thématiques.

61 projets sont achevés fin 2023 soit 81 % des actions. 100 sites du CELRL sont concernés sur l'ensemble des façades littorales.

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du Plan de Relance, le Conservatoire en qualité de maître d'ouvrage est soumis, d'une part, à la hausse du coût des matières premières et à la disponibilité limitée des équipes de maîtrise d'œuvre et des entreprises de travaux publics et, d'autre part, aux délais des procédures administratives d'autorisation. Certains projets ont donc pris du retard sur les plan budgétaire et calendaire. Des événements climatiques comme des tempêtes fin 2023 ont par ailleurs retardé la finalisation des travaux en fin d'année, entraînant ainsi le report de la clôture de 14 opérations sur 2024.

- Le CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), chargé de sélectionner et de financer des projets consistant à ouvrir et à aménager le sentier du littoral en métropole et en Outre-Mer, dans le cadre de l'opération « France vue sur mer - Sentier du littoral ». L'objectif d'assurer la continuité du sentier littoral et les accès aux rivages a été atteint. 578,7 Km de sentiers ont été traités par l'opération. Le rythme de décaissement des CP suit le rythme d'avancement de réalisation des travaux par les collectivités ou leurs groupements. Sur 68 projets recensés fin 2023, 1 projet a été annulé et 27 sont terminés mais pour 18 d'entre eux des paiements sont encore attendus en 2024, et 50 % des crédits de paiement décaissés.

Renforcement barrages : 2 M€ de CP en 2023

13 barrages gérés par l'État ou ses établissements publics ont été identifiés pour des travaux de renforcement de la sécurité à court terme. Une opération n'a pas pu être engagée conformément au prévisionnel et une autre n'a pas pu être menée à son terme. Si certains travaux ont débuté en 2021, la majorité des travaux a commencé en 2022 après une phase d'étude et de sélection des entreprises qui a pris plus de temps qu'initialement envisagé. L'ensemble des opérations sont finalisé en 2023, à l'exception du projet de restauration du Grand Canal du château de Fontainebleau dont un aléa technique nécessite un décalage de planning, les décaissements ont été réalisés sur cette opération. L'intégralité des crédits d'engagement a été consommé.

Abris de survie en Polynésie française : 1,9 M€ de CP en 2023

Une convention entre l'État et la collectivité de Polynésie française a été signée dans l'objectif de construire ou rénover au moins 17 abris anticycloniques entre 2021 et 2025 (financement à part égale entre l'État et la collectivité de Polynésie). La part de l'État a été financée en partie sur le BOP 362 (engagement à hauteur de 5,5 M€ en 2021 et de 4 M€ en 2022). Les opérations comprennent des études et des travaux. Les paiements sont réalisés au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

Risque sismique outre-mer (4,6 M€ de CP en 2023)

Depuis 2021, les deux opérations concernant les bâtiments de la préfecture en Guadeloupe ont été engagées pour 13,2 M€ (AE) au total et ont donné lieu à l'utilisation de 6,8 M€ de CP au total. En Martinique, les

opérations ont été engagées à hauteur de 6,7 M€ d'AE au total, pour une consommation de 4,6 M€ de CP. Les opérations donnent lieu à une consommation de crédits de paiement au fur et à mesure de l'exécution des actions (études et travaux). A titre d'exemple, les différentes opérations relatives à la gendarmerie de Martinique ont été achevées.

Réseaux d'eau et modernisation des stations d'assainissement (22,3 M€ de CP en 2023)

Modernisation des réseaux / Hygiénisation des boues (métropole) : 20,9 M€ de CP en 2023

Les crédits alloués sur le programme 362 pour la modernisation des réseaux d'eau en métropole sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Données chorus	AE exécutées au 31/12/2023	CP exécutés au 31/12/2023	Cumul AE exécutées 2021-2023	Cumul CP exécutés 2021-2023
Modernisation des réseaux d'eau en métropole - Agences de l'eau	0	20 935 344	248 437 800	185 720 589

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses effectuées au niveau des budgets des opérateurs :

Consommation des opérateurs	AE exécutées au 31/12/2023	CP exécutés au 31/12/2023	Cumul AE exécutées 2021-2023	Cumul CP exécutés 2021-2023
Modernisation des réseaux d'eau en métropole - Agences de l'eau (hors intérimaires)	-7 752 431	44 842 512	237 558 304	170 605 827
Agences de l'eau (intérimaires)	-165 328	634 518	2 096 468	2 016 705

Cette mesure vise à soutenir la modernisation des réseaux d'eau potable, la mise aux normes des stations de traitement des eaux usées, la rénovation des réseaux d'assainissement et la déconnexion des rejets d'eau pluviale des réseaux d'assainissement et leur infiltration à la source.

Fin 2023, sur les 840 projets recensés, 16 projets sont annulés et 641 projets sont terminés. De nombreux projets ont été soldés à la baisse, entraînant ainsi des retraits d'engagement de l'ordre de 7,8 M€. 1855,14 km de réseau sont ainsi soutenus en métropole.

Plan Eau Outre-mer : 1,4 M€ de CP en 2023

Les crédits alloués sur le programme 362 pour le plan Eau-DOM dans Chorus sont présentés dans le tableau ci-dessous pour chaque structure :

Données chorus	AE exécutées au 31/12/2023	CP exécutés au 31/12/2023	Cumul AE exécutées 2021-2023	Cumul CP exécutés 2021-2023
<i>Plan Eau-DOM</i>	-39 093	1 425 601	49 791 285	35 095 439
<i>Services déconcentrés</i>	-39 093	1 425 601	2 791 285	2 195 439
<i>OFB</i>	0	0	47 000 000	32 900 000

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses effectuées au niveau des budgets des opérateurs :

Consommation des opérateurs (hors intérimaires)	AE exécutées au 31/12/2023	CP exécutés au 31/12/2023	Cumul AE exécutées 2021-2023	Cumul CP exécutés 2021-2023
<i>Modernisation des réseaux d'eau en outre-mer OFB</i>	-925 591	7 749 115	45 368 409	23 711 719
<i>OFB (intérimaires)</i>	0	284 712	1 206 198	868 969

- Services déconcentrés (DEAL) : Les services déconcentrés financent essentiellement des études et également des opérations de lutte contre les déperditions d'eau, la remise en état des unités de

potabilisation dans les écoles du cirque de Mafate et l'amélioration de la qualité de l'eau. Les 35 projets recensés fin 2023 sont terminés.

- OFB (Office français de la biodiversité) : Ce volet concerne le soutien financier apporté aux investissements des collectivités territoriales pour la réalisation, l'extension ou la réhabilitation des infrastructures d'eau et d'assainissement en outre-mer (hors pays et territoires d'outre-mer). Sur 37 projets recensés fin 2023, 15 sont terminés. Ainsi, 67,57Km de réseaux sont soutenus dans les DOM.

Une mise en œuvre sous forme de subventions à des projets d'infrastructures d'eau et d'assainissement en outre-mer, s'inscrivent dans le cadre du Plan eau DOM, avec **37 projets soutenus** dans les DROM (24 projets d'alimentation en eau potable et 13 projets d'assainissement).

En M€ (cumul 2021-2022)	Nombre de projets
Guadeloupe	3
Guyane	11
La Réunion	9
Martinique	6
Mayotte	7
Saint-Martin	1
Total	37

ACTION

03 – Décarbonation de l'industrie

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Décarbonation de l'industrie		3 400	0 3 400		288 000 000 147 834 578	288 000 000 147 834 578

Alors que les activités industrielles représentent près de 20 % des émissions de gaz à effet de serre en France, les mesures portées par cette action visent à faire évoluer les modes de production vers un modèle compétitif bas carbone compatible avec l'objectif national et européen de neutralité carbone en 2050. Elles doivent permettre de faire de la transition énergétique un levier de performance de l'industrie française à moyen terme par l'investissement, tout en renforçant la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la France.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement				8 277 010
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel				8 277 010
Titre 5 : Dépenses d'investissement		3 400		

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		3 400		
Titre 6 : Dépenses d'intervention			288 000 000	139 557 567
Transferts aux entreprises			288 000 000	139 557 567
Total		3 400	288 000 000	147 834 578

Soutien à l'efficacité énergétique et à l'adaptation des procédés des entreprises industrielles (117,64 M€ en CP)

Afin de réduire significativement les émissions directes de gaz à effet de serre de l'industrie, ce volet vise à soutenir les investissements dans des procédés de fabrication moins émetteurs (par exemple par l'électrification de procédés utilisant actuellement des énergies fossiles, ou *via* des opérations d'efficacité énergétique et de valorisation de chaleur fatale). Il cible le soutien à l'efficacité énergétique et à l'adaptation des procédés pour :

- Des projets de grande taille (plus de 3 M€) dont la gestion est assurée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). La consommation au titre de ce dispositif s'est élevée à 98,82 M€ en CP correspondant aux versements intermédiaires des aides aux lauréats et 6,07 M€ en CP au titre des frais de gestion. Le nombre de bénéficiaires total pour ce dispositif s'élève à 132 lauréats ;
- Des projets de petite taille (moins de 3 M€) sous la forme d'une aide de guichet à l'investissement, dont la gestion est assurée par l'Agence de services et de paiement (ASP). La consommation au titre de ce guichet s'est élevée à 12,11 M€ en CP correspondant aux versements intermédiaires des aides aux lauréats et 0,62 M€ en CP au titre des frais de gestion. Le nombre de bénéficiaires total pour ce guichet s'élève à 1 038 lauréats.

Soutien à la chaleur bas-carbone des entreprises industrielles (30,18 M€ en CP)

Pour encourager le développement de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique des entreprises industrielles, un volet est dédié au soutien à des projets d'installation de chaudières biomasse, *via* des aides à l'investissement et au fonctionnement. Cette mesure permet ainsi de favoriser l'utilisation par l'industrie de chaleur issue de la biomasse, en substitution à de la chaleur issue d'énergies fossiles. La consommation au titre de ce guichet s'est élevée à 28,61 M€ en CP au titre de la subvention et 1,57 M€ en CP au titre des frais de gestion. Le nombre de bénéficiaires au titre de ce dispositif s'élève à 72 lauréats.

ACTION

04 – Économie circulaire et circuits courts

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
04 – Économie circulaire et circuits courts			0 0		100 000 000	100 000 000 0

Ces crédits sont venus renforcer, en 2021 et 2022, les moyens mis en œuvre dans le cadre du fonds « économie circulaire et déchets » de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention			100 000 000	
Transferts aux entreprises			100 000 000	
Total			100 000 000	

Économie circulaire et circuits courts : aucun décaissement de l'État

L'objectif des dispositifs d'aide mis en œuvre par l'ADEME est de réduire la production de déchets et la mise en enfouissement, augmenter la performance environnementale des produits, limiter le gaspillage de ressources, accompagner la réduction de l'utilisation du plastique (notamment à usage unique), favoriser la régénération et l'incorporation de plastique recyclé et accélérer le développement du réemploi.

Les 504 M€ alloués en 2021 et 2022 à l'action 4 se répartissent sur deux volets :

Investissement dans le recyclage et le réemploi (dont accompagnement filière plastique) :

Le plan de relance a prévu une enveloppe de 223 M€ en LFI 2021 pour accélérer le réemploi, la réutilisation et la réduction de l'utilisation du plastique en favorisant la régénération et l'incorporation de matières plastiques recyclées dans de nouveaux produits ainsi que la substitution de plastiques à usage unique et en soutenant les actions de réemploi et de réutilisation.

L'intégralité des dispositifs d'aide de l'ADEME pour ce volet est déployée :

- Le fonds de soutien de l'État à la vente de matières plastiques issues du recyclage, ouvert par anticipation en 2020 et clôturé fin 2020, a retenu 60 lauréats pour 16 M€ d'aides (ce dispositif a été imputé sur l'action 3 « Décarbonation de l'industrie » pour des raisons pratiques de mise en œuvre dès 2020) ;
- Un plan d'accompagnement de la filière plastique pour mener à bien la transition a en outre été mis en place, opéré par BPI France. Un total de 3,5 M€ d'AE a ainsi été engagé en 2021 et 2022 ;
- Le dispositif d'aide à la réparation, au réemploi et à la réutilisation pour les produits autres que les emballages en matières plastiques a été ouvert en mars 2021 et connaît un fort succès auprès de l'économie sociale et solidaire (ESS), des collectivités mais aussi des entreprises innovantes du secteur. 325 projets ont été engagés pour près de 27 M€ sur 2021-2022 ;
- Le dispositif d'aide au réemploi, à la réduction et à la substitution d'emballages en matières plastiques est en croissance, après un démarrage assez lent : plus de 500 projets ont été engagés pour 37 M€ sur 2021-2022 ;
- Le dispositif « Objectif Recyclage PLASTiques » (Orplast) est dynamique, avec 357 projets engagés pour plus de 124 M€ sur 2021-2022 ;
- Enfin, sur le dispositif « traçabilité bâtiment », 1,9 M€ ont été engagés en 2021-2022, consommant ainsi la totalité de l'enveloppe.

Les décaissements en 2023 ont majoritairement été réalisés vers les bénéficiaires des programmes ORPLAST ainsi que du réemploi, de la réparation et de la substitution des plastiques, le tout pour 12,4 M€ engagés en 2023.

Modernisation des centres de tri/recyclage et valorisation des déchets :

Le plan de relance a prévu une enveloppe de 274 M€ pour accompagner la modernisation des centres de tri publics et privés, le développement de la valorisation des biodéchets en biogaz renouvelable ou en matière fertilisante de qualité et l'accélération de la production d'énergie à partir de combustibles solides de récupération (CSR), déchets non recyclables préparés pour la valorisation énergétique.

Les dispositifs d'aide de l'Ademe pour ce volet ont été déployés début 2021 :

- Les dispositifs concernant la modernisation des centres de tri et déploiement du tri sélectif sur la voie publique : plus de 190 dossiers sont engagés pour un montant d'aide proche de 86 M€ ;
- Le soutien aux installations de production d'énergie à partir de CSR a été intensifié : 9 dossiers sont engagés pour un montant d'aide de 48 M€ ;
- Le dispositif de soutien à la collecte et à la valorisation des biodéchets est ouvert pour les collectivités et les entreprises. Plus de 530 dossiers sont engagés pour un montant d'aide de plus de 97 M€ ;
- Soutien au développement de banaliseurs pour le traitement des DASRI : 22 dossiers ont été engagés pour 6 M€.

ACTION

05 – Transition agricole

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Transition agricole		31 185	0	206 000 000	98 677 357	206 000 000
			31 185			98 677 357

L'action Transition agricole du plan de relance vise à accélérer la transformation industrielle, sanitaire et écologique de l'agriculture et de l'alimentation. Elle se décline en trois axes :

- consolider et renforcer l'indépendance et la souveraineté alimentaires françaises ;
- accélérer la transition agroécologique pour disposer d'un système agricole et alimentaire durable ;
- accompagner l'adaptation de l'agriculture et de la forêt françaises aux conséquences du changement climatique.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-16 619	3 000 000	364 255
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-6 008	3 000 000	205 272
Subventions pour charges de service public		-10 611		158 983
Titre 6 : Dépenses d'intervention		47 804	203 000 000	98 313 101
Transferts aux entreprises		-570 864	203 000 000	67 740 647
Transferts aux collectivités territoriales		79 415		10 661 849
Transferts aux autres collectivités		539 252		19 910 606
Total		31 185	206 000 000	98 677 357

L'action Transition agricole, dont la consommation totale s'élève en 2023 à 98,7 M€ en CP, a été caractérisée en 2023 par une importante sous-consommation par rapport aux crédits prévus en loi de finances initiale. Les dispositifs principalement financés en 2023 par l'action Transition agricole sont le plan « protéines », les investissements forestiers, et le financement de la pêche et de l'alimentation durable.

ACTION

06 - Mer

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 - Mer		1 773 491	0 1 773 491	76 780 000 57 780 986		76 780 000 57 780 986

L'action Mer vise à soutenir le développement de solutions vertueuses dans l'ensemble des dimensions du développement durable en matière de pêche et culture marine ainsi que d'infrastructures et d'équipements portuaires. Les ports, maillon clé de la logistique et de l'offre touristique et des territoires où ils sont implantés, doivent en effet poursuivre et intensifier leur action résolue et ambitieuse en matière d'exemplarité environnementale. Cette action a également vocation à accompagner la modernisation de la flotte de navires des affaires maritimes. Concernant la pêche et l'aquaculture, la vocation première des crédits mobilisés sera d'apporter des financements à des projets permettant de renforcer la performance environnementale et sociale du secteur, tout en renforçant sa résilience économique.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 656 988		387 397
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 656 988		381 050
Subventions pour charges de service public				6 347
Titre 5 : Dépenses d'investissement		116 503	9 834 000	4 617 127
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		116 503	9 834 000	4 617 127
Titre 6 : Dépenses d'intervention			66 946 000	52 776 462
Transferts aux entreprises			43 997 250	26 300 000
Transferts aux collectivités territoriales			1 375	19 166
Transferts aux autres collectivités			22 947 375	26 457 297
Total		1 773 491	76 780 000	57 780 986

Verdissement des ports et de la flotte (30,8 M€ en CP)

Verdissement des ports : 25,9 M€ de CP

Le P362 verse des subventions à l'AFITF pour financer les mesures liées aux transports. Les 175 M€ d'AE prévues pour le verdissement des ports sur le P362 ont été versées à l'AFITF en 2021. En 2023, l'AFITF a financé ces mesures à hauteur de 33 M€ de CP sur le même périmètre.

Verdissement de la flotte des affaires maritimes : 0,1 M€ d'AE et 4,9 M€ de CP

Les crédits Relance (25 M€) ont permis l'acquisition d'un baliseur côtier à destination de Brest (5 M€) et d'un baliseur océanique (20 M€ hors cofinancement du programme 205). Ces acquisitions ont été respectivement engagées en 2021 et 2022.

En 2023, les dépenses exécutées à ce titre se sont élevées à 0,1 M€ en AE (avenant, actualisation et intérêts moratoires) et à 4,7 M€ en CP (1,1 M€ pour le baliseur côtier et 3,6 M€ pour le baliseur océanique).

Des paiements à hauteur de 0,2 M€ ont également été imputés sur cette ligne de dépense pour la communication et pour la promotion des métiers de la mer dont les engagements ont été pris lors des exercices précédents (ressource complémentaire en provenance du volet relance « Agriculture et pêche »).

Pêche et aquaculture (27,0 M€ en CP)

La consommation sur ce dispositif est en hausse par rapport à l'année précédente (18,3 M€ en CP en 2022).

ACTION

07 – Infrastructures et mobilité vertes

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Infrastructures et mobilité vertes		35 659 059	0	394 740 000	379 713 562	394 740 000
			35 659 059			379 713 562

L'action Infrastructures et mobilités vertes finance des solutions de mobilité plus respectueuses de l'environnement ; elle s'inscrit dans la logique des propositions portées par la Convention Citoyenne pour le Climat. En cohérence avec les objectifs définis par la loi d'orientation des mobilités (LOM), l'action concerne à la fois les transports individuels et les transports collectifs, afin d'avoir un impact positif pour le plus grand nombre d'utilisateurs. Les mesures portées par cette action permettront de diminuer l'empreinte carbone et environnementale des transports et de développer la part modale des modes de transports non routiers (ferroviaire et vélo notamment) tout en répondant aux problématiques d'accessibilité et de desserte des territoires.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		444 528		8 205 602
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		444 528		8 205 602
Titre 5 : Dépenses d'investissement		540 521	7 000 000	11 069 538
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		540 521	7 000 000	11 069 538
Titre 6 : Dépenses d'intervention		34 674 010	387 740 000	360 438 423
Transferts aux entreprises		35 000 000	15 000 000	58 000 000
Transferts aux collectivités territoriales		-325 990	5 450 000	8 815 918
Transferts aux autres collectivités			367 290 000	293 622 505

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Total		35 659 059	394 740 000	379 713 562

Ferroviaire - soutien aux petites lignes, aux trains de nuit et au fret (102,7 M€ en CP)

L'enveloppe significative prévue pour le secteur ferroviaire permet de poursuivre les démarches d'amélioration de la qualité du réseau ferroviaire et les prestations offertes à plusieurs niveaux :

- en soutenant la régénération des petites lignes (en cofinancement notamment avec les Régions dans le cadre des contrats de plan État-Région -CPER-);
- en redéveloppant l'offre des trains de nuit ;
- en assurant le développement des infrastructures multimodales de fret ferroviaire afin de renforcer sa compétitivité aux côtés des régions dans le cadre de CPER pour la période 2021-2022.

Le P362 verse des subventions à l'AFITF pour financer ces mesures. La totalité des AE a été versée en 2021 et 2022. En 2023, l'AFITF a financé ce volet ferroviaire à hauteur de 99 M€ en CP.

Mobilités du quotidien (165,8 M€ en CP)

Pour ces mesures, des subventions sont versées depuis le P362 vers l'AFITF. La totalité des AE a été versée en 2021 et 2022.

Transports en commun : 130,8 M€ de CP

Les crédits relance prévus pour les transports en commun permettent de soutenir notamment le développement d'offres dans les zones urbaines les plus denses, l'amélioration de services existants ainsi que la création de nouvelles lignes de transports collectifs en site propre ou de métros. Ce financement vient ainsi compléter celui des collectivités. En 2023, L'AFITF a financé ces mesures à hauteur de 125 M€ de CP.

Plan vélo : 35,0 M€ de CP

Les financements permettent d'apporter, au plus près des besoins territoriaux, des aides financières pour le développement des infrastructures nécessaires au développement de l'usage du vélo (ces aides étant complémentaires aux financements annuels proposés par appels à projets nationaux), ainsi que pour le stationnement en gare. En 2023, l'AFITF a décaissé 35 M€ pour le Plan vélo.

Accélération des travaux d'infrastructures de transports (32,7 M€ en CP)

Ligne ferroviaire Lyon-Turin, voies navigables, voies réservées : 25,1 M€ de CP

Ces financements sont consacrés à l'accélération des travaux d'infrastructures de transport qui concernent la mise en place de voies réservées aux modes partagés (dont covoiturage) pour éviter l'autosolisme, la régénération du réseau fluvial, avec une maximisation du potentiel d'investissement par des cofinancements, et la réalisation de la liaison ferroviaire entre Lyon et Turin.

En 2023, 25,1 M€ de CP ont été versés à l'AFITF depuis le P362. L'AFITF a financé ces mesures à hauteur de 13 M€.

Modernisation des CROSS : 2,6 M€ d'AE et 7,6 M€ de CP

Les crédits relance ont permis de financer l'amélioration et la modernisation des infrastructures des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (19,8 M€) et la transformation numérique de l'administration maritime (5,2 M€)

S'agissant de la modernisation des infrastructures des CROSS, les crédits relance ont permis de mener à bien des travaux pour les CROSS Étel, Antilles Guyane et Océan Indien. Ils ont également permis de financer des équipements lourds :

- Groupes électrogènes et des systèmes de communication ;
- Système intégré de surveillance de la navigation maritime ;
- Remplacement de radars (STIFF, CROSS Jobourg et Gris-Nez) ;
- Équipements numériques de communication.

A ce titre, les dépenses exécutées en 2023 se sont élevées 1,4 M€ en AE et 6,4 M€ en CP.

S'agissant de la transformation numérique, les projets phares financés dans le cadre du plan de relance sont l'espace numérique maritime (ENM) et la rénovation des données « Systèmes d'information ». A titre d'information, l'administration de la mer dispose d'une centaine d'applicatifs.

Les dépenses exécutées en 2023 sur ce volet numérique se sont élevées 1,2 M€ en AE et CP.

Bornes électriques (35 M€ en AE et 58,2 M€ en CP)

Toutes les sociétés concessionnaires d'autoroute, telles que APRR, SANEF ou VINCI, ont équipé en infrastructures de recharge les aires de service du réseau routier national dont elles sont concessionnaires. Les opérateurs de recharge sélectionnés bénéficient du financement prévu dans l'accompagnement du développement du réseau.

Au total, 317 dossiers ont été déposés, représentant 2 528 points de recharge, dont 2 221 de plus de 150 kW, et environ 97,4 M€ de subventions demandées.

Les derniers versements à l'ASP, hors frais de gestion, ont été effectués en 2023.

Résilience des réseaux électriques (8,8 M€ en CP)

En 2021 et 2022 ont été engagées des subventions portant sur la résilience des réseaux électriques à hauteur de 50 M€ qui portent sur 128 dossiers se répartissant ainsi :

- 26 dossiers dans la rubrique de la sécurisation des réseaux à fils nus pour un montant de 7 M€
- 11 dossiers dans la rubrique de la sécurisation des réseaux vis-à-vis des intempéries pour un montant de 10 M€
- 28 dossiers dans la rubrique de la transition énergétique / pilotage de l'éclairage public pour un montant de 17,5 M€
- 52 dossiers dans la rubrique de la transition énergétique / installations de recharge de véhicules en complément du dispositif de droit commun pour un montant de 12,8 M€.

La consommation de crédits en 2023 s'est élevée à 8,8 M€ de CP, laissant 27,4 M€ de crédits à consommer avant fin 2026. Des engagements ont été clôturés pour un montant total de 325 989,66 €.

Les travaux de sécurisation des fils nus sont bien avancés avec un résiduel de crédits de l'ordre de 15 %. Il en est de même pour les travaux de sécurisation intempéries avec un résiduel de l'ordre de 30 %.

Les opérations de transition énergétiques sont en revanche moins avancées. Les collectivités bénéficiaires disposent d'une moindre expérience dans ces domaines nouveaux et les projets par leur nature nécessitent une concertation importante avec les collectivités qui accueillent les réalisations. Par exemple : chaque site d'implantation d'une borne de recharge de véhicule électrique impose la mise à disposition d'un terrain. Néanmoins les réalisations progressent et les collectivités bénéficiaires interrogées sont confiantes sur la conduite à leur terme des réalisations de travaux et sur l'utilisation des subventions dans les délais impartis.

Verdissement du parc automobile de l'État (-0,4 M€ en AE et 2,2 M€ en CP)

Le dispositif de verdissement du parc automobile des douanes a bénéficié d'un report de crédits de 3,7 M€ en CP en 2023. En AE, la consommation apparaît négative (-0,4 M€) du fait de retraits d'AE sur des engagements juridiques de 2022, suite à la non livraison de véhicules commandés. En CP, la consommation de 2,2 M€ a permis de solder une partie des restes à payer. L'écart par rapport à la ressource disponible (-1,5 M€) s'explique de nouveau par les difficultés des fournisseurs à livrer les véhicules commandés.

Verdissement du parc automobile du ministère de l'intérieur (8,3 M€ en CP)

Une enveloppe totale de 115 M€ est consacrée par le plan de relance au verdissement du parc automobile du ministère de l'intérieur.

Le dispositif a bénéficié en 2023 de 1,2 M€ en AE et 11,2 M€ en CP issus de reports de l'exercice précédent. Sur ces crédits, 1,2 M€ en AE et 11 M€ en CP ont été effectivement mis à disposition.

La consommation 2023 s'établit à 0,5 M€ en AE et 8,3 M€ en CP.

ACTION**08 – Énergies et technologies vertes**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Énergies et technologies vertes		6 000 000	0 6 000 000		801 594 780 265 229 777	801 594 780 265 229 777

L'action Énergie et technologies vertes vise à positionner la France à la pointe des technologies de production d'hydrogène renouvelable, à soutenir les innovations au service de la transition écologique (*via* le PIA), à renforcer la compétitivité des entreprises dans la filière nucléaire tout en développant des solutions innovantes pour la gestion des déchets radioactifs et à aider les secteurs aéronautique et automobile.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement				3 800 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel				3 800 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention			801 594 780	259 529 777
Transferts aux ménages				2 149 200
Transferts aux entreprises			801 594 780	254 822 177
Transferts aux autres collectivités				2 558 400
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		6 000 000		1 900 000
Dotations en fonds propres		6 000 000		1 900 000
Total		6 000 000	801 594 780	265 229 777

Stratégie hydrogène - appels à projets (aucun décaissement)

Les aides portent sur les investissements et les équipements permettant le déploiement, dans les territoires, de l'usage de l'hydrogène décarboné pour l'industrie et la mobilité. Le relevé de l'appel à projets d'écosystèmes territoriaux hydrogène de septembre 2021 a eu un grand succès et les dossiers ont fait l'objet d'une forte sélection avant leur mise en instruction. La totalité des crédits plan de relance a été engagée en 2021 et 2022. Certains projets se décalent dans le temps et 10 M€ ont été versés fin 2023 sur les 75 M€ engagés.

Multi recyclage (6 M€ en AE et 1,9 M€ en CP)

L'actuelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) maintient la stratégie de traitement-recyclage du combustible jusqu'à l'horizon des années 2040. Dans ce contexte, le Gouvernement a demandé aux industriels d'engager des actions de recherche et développement (R&D) nécessaires à l'approfondissement de la faisabilité industrielle des solutions de multi-recyclage du combustible dans les réacteurs à eau sous pression de troisième génération, en tant que solution transitoire dans l'attente de la fermeture aboutie du cycle à l'aide de réacteurs de quatrième génération. Les différents acteurs de la filière nucléaire (CEA, EDF, FRAMATOME et Orano) ont engagé un projet de multi recyclage en réacteur à eau pressurisé (MRREP) à cet effet.

Le soutien de l'État au projet MRREP a été inscrit à l'avenant au contrat stratégique de la filière nucléaire signé en avril 2021. Initialement prévu dans le cadre du plan France Relance, il a été transféré du champ du 4^e programme d'investissements d'avenir (PIA4) vers celui du plan France 2030.

A la fin de l'année 2020, Orano, EDF et Framatome, ont déposé auprès de Bpifrance un dossier de demande d'aide pour le projet MRREP, pour un montant de 19 M€.

La contribution du CEA, également partenaire du projet MRREP, évaluée à 6 M€ a été engagée en 2023 et vient s'ajouter aux 19 M€ du dossier déposé auprès de BPI France. Cette contribution est financée par le programme 362 par l'intermédiaire du versement d'une subvention au CEA.

La chronique de dépenses, incluant l'ensemble des coûts, pour réaliser le programme de R&D du projet MRREP conduit à un décaissement des crédits de 2023 à 2026 répartis comme suit :

Année	2023	2024	2025	2026	Total
Aide (k€)	1 900	1 750	1 600	750	6 000
Cumul (k€)	1 900	3 650	5 250	6 000	

Au sein du projet MRREP, le CEA doit intervenir majoritairement sur les simulations de scénarios industriels, les éléments techniques de gestion des matières mises en œuvre dans différentes options de multi-recyclage et sur la R&D visant à l'adaptation des procédés actuels de traitement et de fabrication des combustibles MOX, notamment pour une augmentation de la cadence des futures installations. Dans une moindre mesure, le CEA apporte, d'une part, sa contribution dans le développement de nouveaux combustibles et d'étude de leur comportement et, d'autre part, son expertise dans le domaine des irradiations expérimentales.

Usine du futur (1,5 M€ en CP)

Les projets soutenus par ce dispositif visent à améliorer la compétitivité des entreprises en leur permettant de lever un certain nombre de verrous auxquels elles sont confrontées ou d'optimiser leurs processus : utilisation de l'intelligence artificielle en soutien au diagnostic, optimisation des interventions de maintenance, lutte contre l'obsolescence, traçabilité. Un total de 55 M€ d'AE a été ouvert en 2021 pour le lancement d'appels à projets adressés aux filières industrielles en 2020, dont plusieurs relèves ont eu lieu en 2020 et 2021.

La gestion de ce dispositif est confiée à la Direction générale des entreprises (DGE), dans le cadre d'une convention de délégation de gestion entre le RBOP Direction générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) et le RUO DGE.

En 2021, 11,7 M€ en CP ont été consommés, 12,3 M€ en CP en 2022 et 1,48 M€ en CP en 2023. Le rythme de décaissement prévisionnel jusqu'en 2026 est le suivant :

- 2024 : 10 M€ ;
- 2025 : 10,9 M€ ;
- 2026 : 8,6 M€.

Stratégie hydrogène - projets européens (162,77 M€ en CP)

Le projet important d'intérêt européen commun (PIIEC) hydrogène permet sous régime notifié d'aide d'État de financer la part des dépenses des industriels relatives à des travaux de recherche et de développement, à des premiers déploiements industriels et à des projets d'infrastructures énergétiques. Six projets lauréats sont financés en totalité par le plan de Relance et un projet est co-financé par le plan France 2030. Le dispositif a été doté de 1 275 M€ en AE (engagés en 2021). Il se déploiera jusqu'en 2036. La consommation

2023 s'élève à 162,77 M€ et correspond aux versements intermédiaires des aides aux lauréats (158,97 M€ en CP) ainsi qu'au paiement des frais de gestion à l'opérateur (3,8 M€ en CP).

Soutien à la modernisation industrielle et renforcement des compétences de la filière nucléaire (15,71 M€ en CP)

Cette action de soutien à la modernisation industrielle et au renforcement des compétences dans la filière nucléaire comprend les axes suivants :

- d'une part, le soutien à la modernisation industrielle des entreprises de la filière nucléaire et le soutien à des projets de relocalisation (70 M€ en AE engagées en 2021). Certaines entreprises fournisseurs d'EDF ont besoin de moderniser leur outil de production pour continuer à fournir les pièces nécessaires à l'exploitation du parc existant ou pour le développement des différents projets de construction de la filière. La filière offre aussi, comme d'autres, des opportunités de relocalisation qui font l'objet d'un accompagnement. Cette mesure a été intégrée au sein de l'appel à projets (AAP) « Plan de relance pour l'industrie - Secteurs stratégiques » opéré par Bpifrance et soutient soixante-sept projets lauréats ;
- d'autre part, le développement et renforcement des compétences de la filière nucléaire (27,57 M€ en AE engagées en 2021). Il s'agit de soutenir les initiatives de formation et d'excellence de la filière dans les métiers critiques, comme le soudage. Cette action permet de préserver les gestes techniques nécessaires à la bonne exploitation des installations nucléaires et de poursuivre les efforts de reconstitution et de développement des compétences des entreprises de la filière. Cette mesure a fait notamment l'objet d'un AAP « Renforcement des compétences de la filière nucléaire » opéré par Bpifrance. Par ailleurs, un dispositif de bourse d'études au mérite, pour des jeunes en formation initiale (BTS, BAC Pro et CAP), déployé par l'association de la filière nucléaire « Université des métiers du nucléaire (UMN) », complète ce volet (2,43 M€ en AE engagées en 2022).

La consommation constatée en 2023 s'élève à 15,71 M€ en CP et correspond d'une part (13,56 M€ en CP) aux versements intermédiaires des aides au titre des AAP « Plan de relance pour l'industrie - Secteurs stratégiques » et « Renforcement des compétences de la filière nucléaire » et d'autre part (2,14 M€ en CP) à la mise en œuvre du dispositif de bourses d'étude nucléaire à destination de 200 élèves au sein de 26 lycées à travers la France au titre de l'année scolaire 2022-2023.

Plans de soutien aéronautique (35,66 M€ en CP) et automobile (47,68 M€ en CP)

La consommation constatée en 2023, correspond aux versements intermédiaires conformément aux contrats de subventionnements intervenus au titre des deux dispositifs « Automobile » (35,66 M€ en CP) et « Aéronautique » (47,68 M€ en CP).

ACTION

09 - Dotation régionale d'investissement

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Dotation régionale d'investissement		-4 715 782	0	183 300 000	117 230 502	183 300 000
			-4 715 782			117 230 502

La loi de finances pour 2023 a ouvert 183,3 M€ en crédits de paiement (CP) au titre de l'action 09 « Dotation régionale d'investissement » (DRI). Aucun engagement nouveau n'a été mis en œuvre en 2023 au titre de la DRI, le taux d'exécution des AE étant de 100 % au 31 décembre 2022.

S'agissant des CP, un report de crédits à hauteur de 80 368 661,78 € a porté le montant total de crédits disponibles à 263 668 661,78 € en CP.

Cette enveloppe, dédiée aux régions, permet à ces dernières d’engager notamment un plan conséquent de rénovation énergétique des bâtiments publics et d’accélérer le développement des mobilités douces et des transports publics.

L’exercice 2023 s’est clôturé avec un engagement négatif de 4,7 M€ d’AE. Cette consommation négative s’explique par des retraits d’engagement correspondant à un recyclage de crédits antérieurs à l’exercice 2023 qui nécessitent un retraitement. S’agissant des CP, le montant consommé en 2023 s’élève à 117 230 502 € et représente 44 % de l’enveloppe de CP programmée pour l’exercice 2023.

Le décalage des consommations de CP pour la DRI 2023 résulte de plusieurs facteurs. Il s’explique principalement par le contexte économique et en particulier les difficultés d’approvisionnement en matériaux de construction.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-4 715 782	183 300 000	117 230 502
Transferts aux entreprises		-456 117		10 475 247
Transferts aux collectivités territoriales		-4 259 664	183 300 000	104 453 533
Transferts aux autres collectivités				2 301 723
Total		-4 715 782	183 300 000	117 230 502

La DRI porte uniquement des dépenses d’intervention. S’agissant des transferts aux entreprises et aux collectivités, leur montant négatif s’explique par des retraits d’engagement correspondant à un recyclage de crédits antérieurs à l’exercice 2023 qui nécessitent un retraitement.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ENSM - Ecole nationale supérieure maritime (P205)		185 000				
Transferts		185 000				
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	737 663 812	503 820 678			35 000 000	97 912 422
Transferts	737 663 812	503 820 678			35 000 000	97 912 422
FranceAgriMer (P149)	225 249 178	347 480 635				54 975 000
Transferts	225 249 178	347 480 635				54 975 000
GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (P149)	5 243 000	1 743 000				3 000 000
Transferts	5 243 000	1 743 000				3 000 000
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation (P149)		4 200				
Transferts		4 200				
ONF - Office national des forêts (P149)	30 691 936	27 656 865				546 667
Transferts	30 691 936	27 656 865				546 667
Etablissement public du château de Fontainebleau (P175)	654 200	654 200				
Dotations en fonds propres	654 200	654 200				
Musée du Louvre (P175)		4 149 216				2 964 813
Dotations en fonds propres		4 149 216				2 964 813
CND - Centre national de la danse (P131)		452 399				
Dotations en fonds propres		452 399				
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)	2 200 000	2 689 306				
Dotations en fonds propres		2 029 306				
Transferts	2 200 000	660 000				
CNAC - Centre national des arts du cirque (P361)	0	952 509				
Dotations en fonds propres	0	952 509				
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (P361)		2 276 296				
Dotations en fonds propres		2 276 296				
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)	1 822	9 715 416				
Dotations en fonds propres	1 822	9 715 416				
Chaillot - Théâtre national de la Danse (P131)	0	7 163 124				
Dotations en fonds propres	0	7 163 124				
AFITF - Agence de financement des infrastructures de transport de France (P203)	404 000 000	572 400 000				319 552 505
Transferts	404 000 000	572 400 000				319 552 505
Météo-France (P159)		1 150 600				
Dotations en fonds propres		1 150 600				
Agences de l'eau (P113)	1 500 000	109 325 501				21 786 462
Dotations en fonds propres		1 121 000				531 525
Transferts	1 500 000	108 204 501				21 254 937
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)	10 128 496	8 125 000				9 696 609

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	10 128 496	8 125 000				9 696 609
OFB - Office français de la biodiversité (P113)	24 266 275	39 318 700				5 989 955
Dotations en fonds propres	3 266 000	655 000				2 611 000
Transferts	21 000 275	38 663 700				3 378 955
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)		7 000 000				
Transferts		7 000 000				
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)	645 381 809	321 066 430				132 445 145
Transferts	645 381 809	321 066 430				132 445 145
TNS - Théâtre national de Strasbourg (P131)		1 148 827				
Dotations en fonds propres		1 148 827				
Parcs nationaux (P113)	8 636 363	8 636 364				4 199 632
Subventions pour charges de service public						131 483
Transferts	8 636 363	8 636 364				4 068 149
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	2 843 669	2 455 000				392 086
Transferts	2 843 669	2 455 000				392 086
ENTPE - Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (P217)		1 795 410				
Dotations en fonds propres		1 795 410				
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)		3 405 726				
Dotations en fonds propres		3 405 726				
Réseau Canopé (P214)	20 000					6 000
Transferts	20 000					6 000
Universités et assimilés (P150)	1 882 346	249 904 773				187 482 095
Dotations en fonds propres	1 889 192	248 259 876				185 290 045
Transferts	-6 846	1 644 897				2 192 050
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)		43 687 794				26 218 428
Dotations en fonds propres		43 687 794				26 218 428
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)		3 606 236				1 721 800
Dotations en fonds propres		3 606 236				1 648 420
Transferts						73 380
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)		800 372				
Dotations en fonds propres		800 372				
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)	3 556 553	104 615 793				75 654 434
Dotations en fonds propres	3 556 553	104 615 793				75 654 434
Communautés d'universités et d'établissements (P150)		1 635 580				
Dotations en fonds propres		1 635 580				
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)	9 000 000	25 005 266			6 000 000	11 849 072
Dotations en fonds propres	9 000 000	25 005 266			6 000 000	11 849 072
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)		837 454				164 000
Dotations en fonds propres		837 454				164 000
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	-509 000	6 303 105				12 000 000
Dotations en fonds propres	-509 000	6 303 105				12 000 000
IFREMER - Institut français de recherche pour		4 497 448				

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
l'exploitation de la mer (P172)						
Dotations en fonds propres		4 497 448				
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)	-762 827	3 705 761				2 522 690
Dotations en fonds propres	-762 827	3 705 761				2 522 690
CNES - Centre national d'études spatiales (P193)		6 024 567				2 210 453
Dotations en fonds propres		6 024 567				2 210 453
IFPEN - IFP Energies Nouvelles (P190)		567 009				5 542 816
Dotations en fonds propres		567 009				5 542 816
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190)						10 000 000
Dotations en fonds propres						10 000 000
Groupe Mines Télécom (P192)		15 117 000				4 838 000
Dotations en fonds propres		15 117 000				4 838 000
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)	-238 800	3 088 592				1 364 237
Dotations en fonds propres	-238 800	3 088 592				1 364 237
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	8 855	8 855				
Dotations en fonds propres	8 855	8 855				
Universcience (P361)		729 000				
Dotations en fonds propres		729 000				
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)		2 000 000				3 000 000
Dotations en fonds propres		2 000 000				3 000 000
ANS - Agence nationale du sport (P219)	50 000 000	37 750 000				18 223 055
Transferts	50 000 000	37 750 000				18 223 055
EPIDE - Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (P102)		1 536 870				
Dotations en fonds propres		1 536 870				
Pôle emploi (P102)		5 497 359				2 463 595
Dotations en fonds propres		5 497 359				2 463 595
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)	59 598	11 059 598				3 525 465
Dotations en fonds propres	59 598	11 059 598				3 525 465
ANAH - Agence nationale de l'habitat (P135)	463 800 000	865 200 000				541 000 000
Transferts	463 800 000	865 200 000				541 000 000
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile (P613)		3 275 000				6 299 130
Dotations en fonds propres		3 275 000				6 299 130
Total	2 625 277 285	3 381 223 835			41 000 000	1 569 546 567
Total des subventions pour charges de service public						131 483
Total des dotations en fonds propres	16 925 593	528 527 565			6 000 000	360 698 124
Total des transferts	2 608 351 692	2 852 696 270			35 000 000	1 208 716 960

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

Rénovation thermique des bâtiments publics

En 2023, 384 M€ de crédits de paiement ont été mis à disposition des opérateurs sous forme de subvention. Les montants mis à disposition se répartissent comme ci-dessous entre les différents opérateurs :

Étiquettes de lignes	Crédits de paiement (€)
AFPA	3 525 464,54
Agence de l'eau	531 525,00
CEA	9 949 072,48
CIRAD	164 000,00
CIUP	7 115 339,00
CNES	2 210 453,00
CNRS	12 000 000,00
CNAM	148 420,00
CROUS	75 654 434,13
CSTB	4 910 299,00
EC Lyon	3 849 550,00
École nationale supérieure de chimie de Paris	1 436 240,00
ENAC	6 299 130,00
ENSAM	677 236,40
EP Musée du Louvre	2 964 813,00
IFP	5 542 816,16
INA	9 023 124,00
INRAE	2 522 690,03
INSA	6 594 964,00
INSERM	1 364 237,49
Institut d'optique	6 566 440,00
IRD	3 000 000,00
IRSN	10 000 000,00
MINES Paris	4 000 000,00
Mines télécom	838 000,00
OFB	2 611 000,00
Pôle emploi	2 463 595,00
Polytechnique	3 332 713,00
Synchrotron Soleil	2 000 000,00
Université	192 743 380,21
Total général	384 038 936,44

A partir d'une extraction de l'outil de suivi des projets France relance au 5 janvier 2024, on constate que les opérateurs ont déclaré avoir consommé 84 % des crédits de paiement qui leurs ont été alloués au 31 décembre 2023.

Opérateur	Mt du financement au P362 (€)	Mt engagé (€)	Mt dépensé à date (€)	% dépensé à date
AFPA	27 827 599	27 779 494	25 803 254	93 %
Agence de l'eau	1 979 500	2 291 470	2 073 223	90 %
CEA	39 954 414	40 544 333	37 898 288	93 %
CIRAD	1 505 604	1 505 604	1 498 804	100 %
CIUP	24 981 926	23 320 810	17 097 280	73 %
CNES	18 030 966	9 666 310	5 877 333	61 %
CNRS	29 898 680	26 620 414	22 171 761	83 %
CNAM	2 550 968	2 447 900	2 260 230	92 %
CROUS	253 969 050	250 260 470	204 457 006	82 %
CSTB	16 371 584	16 371 548	13 467 596	82 %
EC Lyon	9 743 000	9 743 000	8 099 376	83 %

ENAC	11 046 067	11 037 109	9 285 785	84 %
ENSAM	5 369 138	5 370 649	5 285 623	98 %
ENSCP	7 459 200	7 347 412	6 945 616	95 %
EP Musée du Louvre	9 644 616	10 026 012	9 249 563	92 %
IFP	8 029 440	8 029 440	7 673 962	96 %
INA	22 223 124	22 223 124	19 351 580	87 %
INP	11 318 949	11 318 951	6 691 148	59 %
INRAE	12 084 504	12 038 488	11 982 450	100 %
INSA	35 716 433	34 495 748	32 739 182	95 %
INSERM	7 728 073	6 574 439	5 895 897	90 %
IOTA (IOGS)	13 700 000	13 700 000	13 015 000	95 %
IRD	9 540 000	8 814 682	6 249 430	71 %
IRSN	21 560 000	21 479 283	10 174 507	47 %
MINES Paris	18 500 000	18 500 000	10 979 888	59 %
Mines télécom	9 148 574	9 149 391	9 044 426	99 %
OFB	3 380 000	3 313 636	1 668 697	50 %
Pôle emploi	9 844 749	9 839 433	9 839 433	100 %
Synchrotron SOLEIL	12 672 000	12 672 000	12 672 000	100 %
Université	677 556 545	666 806 473	515 692 891	77 %
Total général	1 333 334 703	1 303 287 624	1 045 141 228	84 %